

wakam

Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière

Exercice 2024

Sommaire

Synthèse

4

A. Activités et Résultats

8

A.1. Activité	8
A.2. Résultats de souscription	11
A.3. Résultats des investissements	13
A.4. Résultats des autres activités	14
A.5. Autres informations	14

B. Système de gouvernance

15

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	15
B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité	23
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	25
B.4. Système de contrôle interne	31
B.5. Fonction d'audit interne	33
B.6. Fonction actuarielle	34
B.7. Sous-traitance	36
B.8. Autres informations	37

C. Profil de risque

38

C.1. Risque de souscription	38
C.2. Risque de marché	43
C.3. Risque de crédit	46
C.4. Risque de liquidité	50
C.5. Risque opérationnel	54
C.6. Autres risques importants	57
C.7. Autres informations	58

D. Valorisation à des fins de solvabilité

59

D.1. Actifs	57
D.2. Provisions techniques	62
D.3. Autres passifs	69
D.4. Méthodes de valorisation alternative	72
D.5. Autres informations	72

E. Gestion du capital

73

E.1. Fonds propres	73
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	77
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	79
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	80
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	80
E.6. Autres informations	81

Annexes

82

S.02.01 – Bilan	83
S.04.05 – Primes, sinistres et dépenses par pays	85
S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	86
S.12.01 – Provisions techniques vie et santé SLT	89
S.17.01 – Provisions techniques non-vie	90
S.19.01 – Sinistres en non-vie	92
S.23.01 – Fonds propres	93
S.25.01 – Capital de solvabilité requis	95
S.28.01 – Minimum de solvabilité requis	97

Synthèse

Le Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (*Solvency and Financial Conditions Report* – « SFCR ») de Wakam SA s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions du Règlement Délégué (UE) 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014 relatives aux exigences de *reporting*.

Ce rapport couvre l'exercice de l'année 2024.

Après avis du Comité des Risques, ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration le 3 avril 2025.

Leader européen de l'assurance digitale et embarquée

Filiale du Groupe Big Wakam, Wakam SA est une compagnie d'assurance B2B2C qui conçoit des solutions d'assurance sur-mesure distribuées en marque blanche en Europe via sa plateforme technologique Play&Plug® pour ses partenaires distributeurs qu'ils soient professionnels de l'assurance (MGA, courtiers & *insurtechs*) ou non-professionnels de l'assurance (*retailers, marketplaces, associations*).

Au sein de ce marché, Wakam SA se singularise par son offre agile, technologique et à dimension européenne, lui permettant de répondre à l'émergence de nouveaux usages et comportements.

De plus, Wakam SA est une société à mission dont la raison d'être est de rendre l'assurance transparente et impactante.

Activité et résultats

Au titre de l'exercice 2024, Wakam SA a enregistré un chiffre d'affaires de 815m€, marquant une légère contraction par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'inscrit dans une stratégie délibérée articulée autour de quatre axes prioritaires :

- L'amélioration de l'équilibre technique du portefeuille d'assurance, visant à renforcer la solidité financière de l'entreprise
- Le déploiement d'une politique de souscription sélective ;
- L'initiation du transfert progressif des activités britanniques vers l'entité juridique dédiée au Royaume-Uni au sein du Groupe, en adéquation avec les exigences réglementaires post-Brexit ;
- La poursuite du programme de transformation opérationnelle et digitale, conformément à son plan stratégique Ikigai.

La performance technique de l'entreprise s'est améliorée fortement au cours de l'exercice, avec un redressement important de la marge technique nette comparativement à 2023. Ces améliorations favorables observées impactent de manière significative le résultat net de l'entreprise, qui demeure déficitaire sur l'exercice.

Pour rappel, Wakam SA a obtenu en 2023 du régulateur prudentiel au Royaume-Uni (*Prudential Regulatory Authority - PRA*) l'autorisation de poursuivre ses activités via une succursale. En 2024, le groupe Big Wakam a obtenu de la PRA l'autorisation de créer une filiale au Royaume-Uni (Wakam UK Ltd) permettant la poursuite de l'activité du groupe sur le territoire du Royaume-Uni. Les renouvellements des activités préalablement gérés dans la succursale, s'effectuent depuis août 2024 dans cette filiale.

Systeme de gouvernance

Wakam SA s'appuie sur le dispositif de gouvernance de Big Wakam – structure de tête du Groupe – dont elle fait partie.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la compagnie et veille à leur mise en œuvre, dans le respect des politiques groupe.

La gouvernance de la compagnie qui opère avec deux dirigeants effectifs, a évolué fin 2024. Jusqu'alors dirigée par Mme Catherine Charrier-Leflaive, Directrice Générale et secondée par M. Alexandre Morillon, Directeur Général Délégué, Wakam SA est désormais pilotée par M. Alexandre Morillon, Directeur Général et Mme Anouk Bara, Directrice Générale Déléguée.

Les responsables des quatre fonctions clés (gestion des risques, conformité, actuariat et audit interne) sont rattachés à la Direction Générale et ont un accès direct au Conseil d'Administration.

Actionnariat

Wakam SA est soutenue par un actionnariat engagé sur le long terme et désireux de transformer le secteur de l'assurance, qui est convaincu que l'assurance a un rôle à jouer en tant que stabilisateur économique et social face à la multiplication des crises et des risques, tout en répondant aux attentes de transparence des assurés. Le capital de la Société est détenu par Opera Finance, *Family office* avec plus d'un milliard d'actifs sous gestion, et le management. Olivier Jaillon, Président du Conseil d'Administration non exécutif de Wakam SA est actionnaire depuis son rachat en 2001.

Profil de risque

Le principal risque auquel Wakam SA est exposé, concerne le risque de souscription qui représente 52% du Besoin de Capital Réglementaire (SCR). Un dispositif d'atténuation de ce risque a été renforcé par des mesures en matière de souscription et de couverture de programmes de réassurance.

En 2024, le profil de risque de la compagnie est globalement stable et reste sensible à différents types de risques comme le risque de marché ou encore le risque de souscription santé.

Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan Solvabilité II de la compagnie est arrêté au 31 décembre 2024 et est préparé en conformité avec la Réglementation Solvabilité II.

Gestion du capital

Le ratio de couverture du SCR s'élève à 154% au 31 décembre 2024 en progression de +4pts par rapport à l'année 2023.

La souscription d'une dette super-subordonnée de 25m€ a été réalisée en fin d'année pour soutenir ce ratio et le maintenir au-dessus de 150% au 31 décembre 2024.

A. Activités et Résultats

A.1. Activité

Nom et forme juridique

Wakam SA est une Société Anonyme relevant du Code des Assurances, au capital de 5 432 928€ dont le siège social est sis au 120-122, rue Réaumur – 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 117 085.

Coordonnées de l'Autorité de Contrôle

La Société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise au 4 Place de Budapest – 75436 PARIS.

Nom et Coordonnées de l'auditeur externe de l'entreprise

Le Commissaire aux Comptes de la Société titulaire au 31 décembre 2024 est le cabinet Mazars, située au 61 rue Henri Regnault – 92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX, représentée par Monsieur Pierre de Latude, Associé.

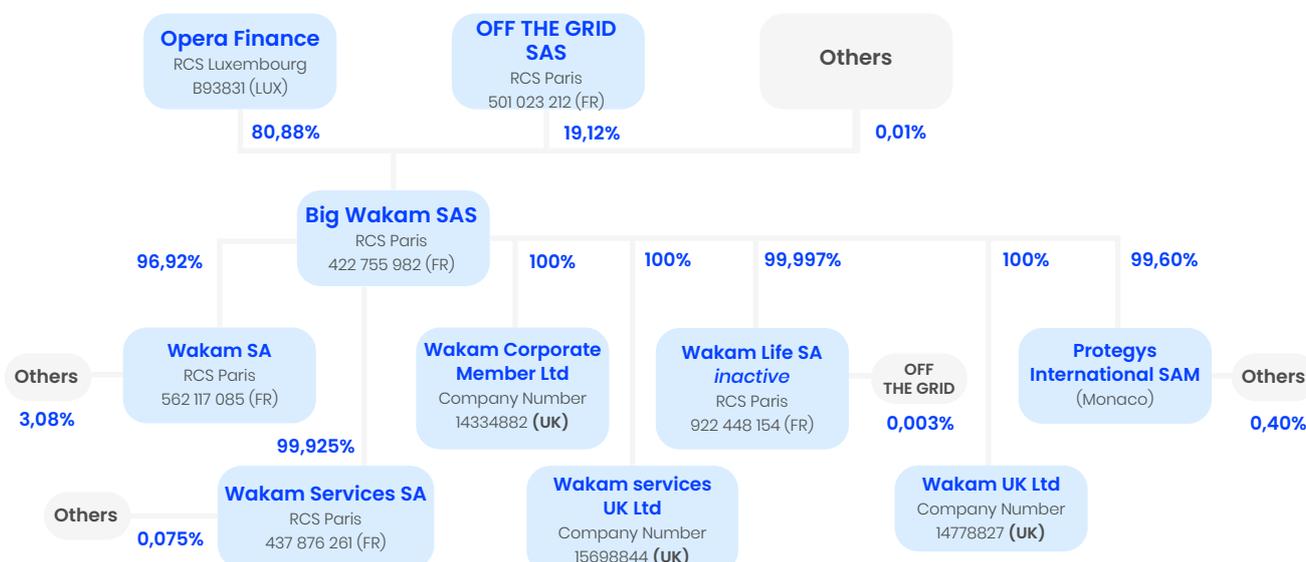
Détenteurs de participations qualifiées dans la société

Les actionnaires ayant atteint les seuils de détention du capital social ou des droits de vote prévus à l'article L. 233-13 du Code de commerce sont présentés dans le tableau ci-contre.

	Nombre de titres		Taux de détention	
	2023	2024	2023	2024
Big Wakam SAS	323 829	329 110	95,37%	96,92%

Wakam SA dans la structure juridique du groupe

Wakam SA appartient au groupe dont la société de tête est Big Wakam, laquelle la détient à 96,92%. Le schéma ci-après présente l'organigramme du Groupe Big Wakam tel que vu au 31 décembre 2024 :



Lignes et Zones géographiques d'activité importantes

Wakam SA est agréé en France dans les branches mentionnées aux alinéas 1, 2, 3, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 de l'article R. 321-1 du Code des assurances. Wakam SA conçoit et assure des produits d'assurance non-vie, essentiellement à destination de particuliers ou de professionnels, produits distribués au travers d'un réseau de partenaires.

La Société offre des garanties d'assurance Automobile, de Dommages aux biens (multi risques habitations), Santé animale et Affinitaires, en France et en libre prestation de services dans 29 pays européens. Elle opère également à Monaco.

Par ailleurs, Wakam SA est également autorisée à commercialiser des produits sur les mêmes branches hors 14 et 15 au Royaume-Uni via une succursale.



Evènements importants survenus sur la période de référence

L'année 2024 de Wakam SA a été une année de consolidation marquée par :

- **L'amélioration importante de la sinistralité** s'inscrit dans la continuité des mesures de redressement technique et des augmentations tarifaires déployées depuis fin 2023 et tout au long de l'année 2024, contribuant ainsi à l'amélioration technique constatée sur l'exercice courant.
- **La performance technique de l'entreprise s'est améliorée fortement** au cours de l'exercice, avec un redressement important de la marge technique nette comparativement à 2023. Ces améliorations favorables observées impactent de manière significative le résultat net de l'entreprise, qui demeure déficitaire sur l'exercice.
- **La contraction du chiffre d'affaires**, de -11,8% résulte principalement de l'impact de la mise en œuvre du plan de redressement technique du portefeuille notamment par la résiliation de programmes déficitaires. Cette diminution s'explique également par une contribution limitée des affaires nouvelles, conséquence directe de l'application d'une politique de souscription sélective. Le démarrage de la migration des partenariats britanniques vers la filiale nouvellement créée du Groupe, Wakam UK Ltd, au cours du second semestre.
- **La poursuite d'investissements stratégiques** ciblés dans les infrastructures technologiques, et l'architecture data, parallèlement à une évolution maîtrisée de la structure organisationnelle incluant 30 recrutements principalement les fonctions Finance et Data.

- **Une gestion du capital** pour maintenir sa solidité financière. Le ratio de solvabilité en fin d'année après le soutien de la souscription d'une dette super-subordonnée de 25m€ reste au-dessus de 150% au 31 décembre 2024. Le cadre d'organisation des risques a été renforcé dans les domaines de la conformité et de la gestion des risques.

Tendance et Facteurs de développement

Lignes d'activités

Les lignes d'activités Roulant / Mobilité et Santé Animale représentent 75% du chiffre d'affaires. Une baisse de chiffres d'affaires de l'activité Roulant / Mobilité de l'ordre de 20% en 2024 comparée à 2023 est expliquée par les opérations de redressement technique et par les résiliations de partenariats.

Zones géographiques

Deux pays concentrent 84% du chiffre d'affaires 2024, avec 47% de l'activité au Royaume-Uni (-26% de chiffre d'affaires par rapport à 2023), 36% en France (+10% de chiffre d'affaires par rapport à 2023) et 16% dans le reste de l'Europe (+2% de chiffre d'affaires par rapport à 2023). La baisse d'activité au Royaume-Uni provient de l'impact du plan de remédiation opéré.

Position concurrentielle

Le marché de l'assurance B2B2C en Europe connaît une croissance significative, avec une augmentation de la demande pour des produits d'assurance intégrés (*embedded insurance*) et des solutions digitales. Wakam SA conforte sa position de leader européen de l'assurance digitale et embarquée.

Objectifs stratégiques

Wakam SA a pour objectif de se développer et de renforcer son cœur de métier en maintenant son **empreinte internationale** pour établir de solides partenariats paneuropéens.

En 2025, le développement de Wakam SA s'appuiera sur 5 grandes orientations stratégiques :

- Croissance organique rentable ;
- Diversification de ses lignes d'activités avec une croissance sélective ;
- Excellence opérationnelle dans le niveau de contrôle de son modèle délégué ;
- Ajustement de la structure de coûts par la revue de son modèle opérationnel ;
- Valeur équitable pour tous les clients avec une mission d'impact et de transparence.

A.2. Résultats de souscription

Analyse globale

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2024	Var. en m€
Primes émises	924,0	814,8	-109,2
Variation des PENA	-189,7	23,2	+212,9
Primes acquises	734,3	838,0	+103,7
Charge des sinistres brute	-613,0	-611,4	+1,5
Commissions	-153,9	-156,4	-2,5
Solde de réassurance	40,2	-19,2	-59,4
Marge technique nette	7,6	51,0	+43,4

Évolution par rapport à la précédente période de référence

L'exercice 2024 est marqué par deux évolutions majeures, d'une part, le montant de primes émises diminue de -109,2m€ pour s'établir à 814,8m€ au 31 décembre 2024 ; d'autre part, une amélioration de la marge technique nette de +43,4m€ pour s'établir à 51m€.

Ces deux évolutions sont le reflet des mesures mises en place pour permettre le retour à la rentabilité technique. du portefeuille, à savoir la résiliation de partenariats non rentables, ainsi qu'une sélectivité renforcée lors de la souscription de nouveaux partenariats.

Les différents éléments composant la marge technique nette évoluent comme suit :

- **Le chiffre d'affaires diminue de -12% passant de 924m€ en 2023 à 814,8m€ en 2024**, principalement du fait des mesures d'assainissement technique sur le portefeuille existant et à une approche plus stricte de la souscription pour les affaires nouvelles.
- Les **primes acquises** s'élèvent à 838m€, représentant une augmentation de **+104m€** par rapport à 2023. Cette évolution à la hausse provient principalement de la forte croissance du portefeuille observée en 2023 avec en particulier un niveau élevé de d'affaires nouvelles et dont l'acquisition des primes se poursuit en 2024.
- **Le ratio de sinistralité net de réassurance à 75,3% s'améliore de 2,8pts** en ligne avec le redressement significatif de la marge technique nette de 43m€ par rapport à 2023. Cette amélioration sur le ratio net provient principalement de la progression de 10pts observée sur le ratio de sinistralité brut de réassurance. Cette évolution s'explique principalement par l'impact positif des actions de remédiation évoquées précédemment sur l'exercice courant.

Détail par segments : lignes de produits et zone géographique

Au cours de l'année 2024, la maille de suivi des résultats techniques a été révisée afin de permettre un alignement avec la nouvelle organisation de la direction de la souscription. La nouvelle maille retenue est utilisée pour présenter les éléments techniques ci-après, y compris rétroactivement au titre de l'exercice 2023.

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires			Marge technique nette		
	31/12/2023	31/12/2024	Var. en m€	31/12/2023	31/12/2024	Var. en m€
Consumer Products	79,1	83,8	+4,7	3,7	5,3	+1,6
Motor & Mobility	498,6	402,7	-96,0	-0,4	34,1	+34,5
Home & SME	107,2	98,4	-8,8	-2,1	7,2	+9,3
Accident & Health	6,9	14,2	+7,4	1,1	1,4	+0,3
Autres	232,2	215,7	-16,5	5,3	3,1	-2,3
TOTAL	924,0	814,8	-109,2	7,6	51,0	+43,4
France	267,9	295,0	+27,1	8,8	- 6,7	-15,5
UK	524,9	386,1	-138,8	-8,4	61,1	+69,5
Autres	131,2	133,7	+2,5	7,2	- 3,4	-10,6
TOTAL	924,0	814,8	-109,2	7,6	51,0	+43,4

A.3. Résultats des investissements

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2024	Var. en m€
Actions	0,0	0,0	-0,0
Obligations	2,2	4,1	+2,0
Immobilier	0,6	0,6	+0,0
OPCVM	-	-	-
Trésorerie rémunérée	0,4	2,0	+1,7
<i>Private Equity</i>	0,0	0,2	+0,2
Dette Privée	0,4	0,7	+0,3
Revenus des placements	3,5	7,7	+4,2
Actions	-0,5	0,0	+0,5
Obligations	-1,5	0,0	+1,5
<i>Private Equity</i>	0,1	0,9	+0,8
Dette Privée	1,0	0,4	-0,6
Plus- et moins-values réalisées	-1,0	1,3	+2,3
Variation de Provision pour dépréciation	0,5	0,0	-0,5
Autres - frais de gestion	-0,8	-0,6	+0,2
Autres - intérêt <i>cashpooling</i> intragroupe	0,3	0,2	-0,1
Autres - résultat de change	4,3	0,3	-4,1
Intérêts sur dettes subordonnées	-1,2	-1,2	-
Intérêts sur dette intragroupe super-subordonnée	-	-0,1	-0,1
Intérêts sur repo	-0,1	-1,5	-1,4
Autres	3,0	-2,9	-5,9
Résultat Financier	5,5	6,2	+0,7
Actifs moyens de la période	138,3	177,3	+39,0
Taux de rendement comptable	4,0%	3,5%	
<i>Dont Revenus</i>	2,5%	4,4%	
<i>Dont Plus/moins-values réalisées</i>	-0,7%	0,7%	
<i>Dont Autres</i>	2,1%	-1,6%	

Analyse globale

L'année 2024 enregistre un résultat financier de 6,2m€, en hausse de +0,7m€ par rapport à 2023. Il se compose :

- De **revenus des placements** pour un montant de 7,7m€, en hausse par rapport à l'exercice 2023 (+4,2m€), du fait de l'augmentation du volume de placement entre 2023 et 2024, amplifié par l'effet année pleine de l'évolution à la hausse du portefeuille en 2023.
- De **plus-values réalisées** à hauteur de 1,3m€ (+2,3m€ comparé à 2023), au titre de plus-values constatée sur la sortie d'un fonds en 2024. En 2023, le résultat financier avait été impacté par des moins-values à hauteur de -1m€, du fait d'une opération de vente pour permettre le transfert d'actifs en GBP sur un compte localisé sur le territoire britannique, transfert rendu obligatoire dans le cadre de l'établissement d'une comptabilité séparée au titre de la succursale au Royaume-Uni et ce afin de couvrir le SCR local.
- Partiellement compensés par les frais financiers attachés **aux frais de la dette subordonnée (-1,2m€)**, à la rémunération des titres mis en pension (-1,5m€), ainsi qu'aux frais bancaires (-0,6m€).

A.4. Résultats des autres activités

Depuis le 1er janvier 2019, Wakam SA commercialise, de manière accessoire à son activité d'assurance non-vie, une offre de services dits « IPaaS » ou « *Insurance Product as a Service* » consistant à assister ses partenaires dans la digitalisation de leurs activités. Au 31 décembre 2024, cette activité représente un revenu de 0,7m€.

A.5. Autres informations

Transactions intragroupe significatives

Conformément aux articles R. 356-29 et R. 356-30 du Code des assurances et aux articles 376 et 377 du règlement délégué (UE) n° 2015/35, nous vous informons que les transactions intragroupes significatives entre Wakam SA et d'autres entités du groupe Big Wakam suivantes ont été conclues durant l'exercice 2024 :

- Contrat de cession de Wakam SA vers Big Wakam, de droits de propriété intellectuelle sur des actifs incorporels, effectuée à la valeur nette comptable ;
- Contrat de prestations de services de Wakam SA à Wakam UK Ltd ;
- Contrat de prestations de Wakam Services SA à Wakam SA.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance de Wakam SA s'inscrit dans le cadre des exigences définies par la directive Solvabilité II, et vise à garantir une gestion saine et prudente de l'activité. Ce système est adapté à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise.

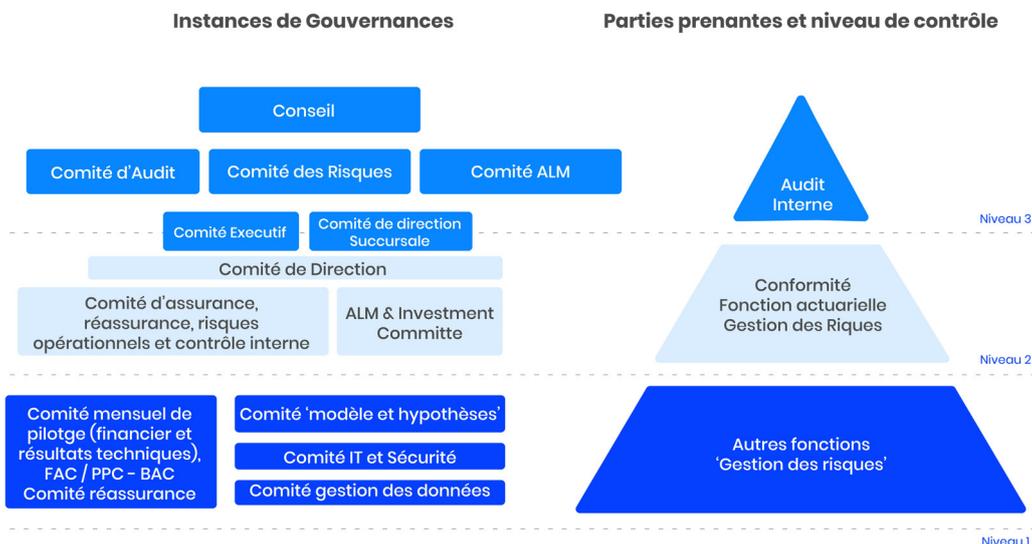
L'organisation générale de Wakam SA s'articule autour des organes suivants :

- Le Conseil d'Administration et ses comités spécialisés ;
- La Direction Générale ;
- Les Comités opérationnels ;
- Les Fonctions clés.

Wakam SA a effectué un changement de gouvernance en décembre 2024 en nommant :

- Alexandre Morillon, Directeur Général (Directeur Général Délégué jusqu'alors) et *Vice-President* Groupe Transformation ;
- Anouk Bara, Directrice Générale Déléguée et *Vice-President* Groupe Finance.

Organigramme général, délégations et fonctions clés



- **Le Conseil d'Administration**, a minima trimestriel, valide les objectifs stratégiques et le dispositif de gouvernance, les moyens nécessaires à la gestion des risques, le profil de risques en cas d'évolution significative, la communication prudentielle et le portefeuille de projets clés. Il assume la responsabilité du respect des exigences prudentielles. Il confie aux comités suivants la responsabilité de préparer ses travaux :

- Les **Comités d'Audit** qui se tiennent quatre fois par an, sont présidés par un administrateur indépendant qui rend compte de ces travaux au Conseil d'Administration. Ils ont pour principales missions d'effectuer l'examen des comptes et du rapport des commissaires aux comptes ; d'examiner et recommander le plan d'audit interne et de suivre les recommandations de la fonction audit interne.
- **Les Comités des Risques** qui se tiennent quatre fois par an, sont présidés par un administrateur indépendant qui rend compte de ces travaux au Conseil d'Administration. Ils ont pour principales missions d'examiner le dispositif d'identification, d'évaluation, de gestion et de contrôle des risques ; ils ont également la charge d'émettre un avis sur les stratégies et politiques de risque proposées par la Direction Générale.

En complément, **le Comité ALM¹** est convoqué quatre fois par an. Il a pour mission de d'examiner la politique ALM et de gestion d'actifs, dont il suit l'application au sein de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration a été présidé en 2024 par M. Olivier Jaillon, Président du Conseil et de quatre administrateurs dont deux indépendants. Deux dirigeants de Wakam SA y participent également : M. Alexandre Morillon, Directeur Général et Mme Anouk Bara, Directrice Générale Déléguée.

La Direction Générale s'appuie sur des comités internes permettant le pilotage opérationnel de la Société dans toutes ses dimensions :

- » **Le Comité de Direction**, présidé par le Directeur Général rassemble toutes les semaines la Directrice Générale Déléguée, les représentants des autres directions opérationnelles et fonctionnelles de Wakam SA (la participation des fonctions clés de Wakam SA une fois par mois). Il s'agit de l'instance de pilotage opérationnel de Wakam SA et prend notamment les décisions nécessaires à la bonne réalisation des opérations et du budget.
- » **Le Comité d'Assurance, Réassurance, Risques Opérationnels et Contrôle Interne** est présidé par le Directeur Général et animé par le VP en charge des périmètres *Risk, Compliance & Supervisory Relations*. Ses travaux sont réalisés avec la participation systématique des quatre Fonctions clés et des responsables des départements porteurs des principaux risques (Systèmes d'information, Data, Finance, Technique, Réassurance, Partenariats, ...). Ce Comité se réunit 4 fois par an et ses missions sont détaillées en section B.3.

¹ Asset/Liability Management

- » **Le Comité Stratégique de la Sécurité des Systèmes d'Information** est présidé par le VP en charge des périmètres *Risk, Compliance & Supervisory Relations*. Il vise à faire la veille et le suivi des risques de sécurité aussi bien physique qu'informatique de l'entreprise et valide la mise en œuvre et le développement des dispositifs de maîtrise.
- » **Le Comité mensuel de pilotage financier et résultats techniques** (*Monthly underwriting performance report*) est présidé tous les mois par le VP *Underwriting* et réunit l'ensemble des fonctions en charge des principaux risques de l'entreprise. Ce comité a pour objectif de piloter l'activité de souscription et le monitoring de la performance des portefeuilles.
- » **Le Comité de gestion des données** est présidé par le VP *Data* et rassemble tous les trimestres à la fois les équipes Data, ainsi que les fonctions intervenant sur les données partenaires (gestion déléguée). Ce comité a vocation à contrôler la remontée des données partenaires.

En complément, un Comité de mission est présidé par un administrateur indépendant de Wakam SA et est composé de 8 membres, 4 externes et 4 salariés, nommés par les dirigeants avec l'approbation du Conseil d'Administration. Ce comité est indépendant des différents organes sociaux et est chargé exclusivement du suivi de l'exécution de la mission que s'est fixée l'entreprise. Il doit, à ce titre, présenter annuellement dans un rapport son appréciation sur l'avancée de la mission, joint au rapport de gestion.

Fonction clés

L'ensemble des fonctions clés sont en place depuis 2016 conformément à l'article 268 des Actes Délégués. Elles sont placées sous l'autorité de la Direction Générale et opèrent sous la responsabilité ultime du Conseil d'Administration auquel elles rendent compte.

Cette organisation permet d'assurer leur indépendance vis-à-vis des directions opérationnelles.

Chaque responsable de fonction clé dispose d'un accès direct au Conseil d'Administration et/ou ses comités spécialisés, lui permettant de communiquer toute information pertinente.

Les responsables des fonctions clés peuvent solliciter une audition auprès du Conseil d'Administration ou de ses comités spécialisés à tout moment s'ils l'estiment nécessaire.

Ils participent régulièrement aux réunions des comités spécialisés du Conseil d'Administration.

Des entretiens entre les administrateurs indépendants du Conseil d'Administration et chaque responsable de fonction clé sont organisés au moins une fois par an, en dehors de la présence de la Direction Générale.

Ces fonctions clés disposent de l'autorité, des ressources et de l'indépendance opérationnelle nécessaires pour mener à bien leurs missions. Chaque responsable de fonction clé satisfait aux exigences de compétence et d'honorabilité définies par la politique interne et la réglementation en vigueur.

- **La fonction de gestion des risques** a la charge de superviser l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Elle aide le Conseil d'Administration et la Direction Générale de la compagnie à définir les stratégies de gestion de risques et les outils permettant d'en assurer l'évaluation et le suivi, notamment en fournissant, via un système de *reporting* adéquat, les éléments nécessaires à l'évaluation des performances du système de gestion des risques dans son ensemble. Elle présente les points majeurs de ses travaux en particulier lors du Comité des Risques.
- **La fonction actuarielle** est responsable de la coordination du processus de calcul des provisions techniques. Elle a également la charge de recommander les hypothèses adéquates pour ce calcul. Elle apprécie la suffisance de la qualité des données qui sont prises en compte dans ce processus. La fonction actuarielle émet un avis indépendant sur la politique de souscription et sur la cohérence entre les traités de réassurance et le profil de risques. Elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. Enfin, la fonction actuarielle informe le Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques.
- **La fonction de vérification de la conformité** détermine si l'organisation et les procédures internes sont adaptées pour prévenir le risque de sanctions judiciaires ou administratives, de perte d'actifs ou d'atteinte à la réputation découlant d'une infraction aux lois, aux règlements ou aux dispositions établies par les autorités de contrôle. Elle met l'accent sur la déontologie et les règles groupe, sur les dispositions relatives à son cœur de métier telles que la protection de la clientèle, la protection des données, les conflits d'intérêt, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ...
- **La fonction d'audit interne** est responsable de l'évaluation indépendante de l'efficacité du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques et du fonctionnement adéquat des contrôles destinés à assurer la fluidité et la fiabilité des processus clés. Elle communique toute conclusion et recommandation au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration, qui déterminent quelles actions doivent être menées et veillent à leur mise en place. Son indépendance est garantie par un lien direct avec le Comité d'Audit et le Conseil d'Administration. Les missions

d'audit interne sont réalisées, conformément au plan d'audit, à partir de revues sur le terrain auprès des directions opérationnelles ou à partir de l'analyse des rapports internes ou externes portant sur les risques et les contrôles réalisés au sein de la compagnie.

Politiques de Wakam SA

Cadre des politiques de Wakam SA au 31 décembre 2024



Rémunérations des membres des organes d'administration et de contrôle

Les administrateurs siégeant au Conseil d'Administration de Wakam SA bénéficient d'une rémunération ("jetons de présence"). Les membres des organes d'administration et de contrôle ainsi que les titulaires des fonctions clés ne disposent d'aucun régime de retraite complémentaire et anticipée autre que ceux en vigueur pour l'ensemble des salariés ou des catégories de salariés auxquels ils sont rattachés. En ce sens, les membres des organes d'administration et de contrôle ou fonctions clés qui en sont salariés bénéficient ainsi du régime de retraite complémentaire géré par AXA.

Rémunérations des salariés

- Politique de rémunération :** La politique et les pratiques de rémunération sont établies, mises en œuvre et maintenues en vigueur d'une manière conforme à la stratégie d'entreprise et de gestion des risques, au profil de risque, aux objectifs, aux pratiques de gestion des risques et aux intérêts et résultats à long terme de l'entreprise dans son ensemble. En particulier, Wakam SA pratique des augmentations individuelles et a mis en œuvre un plan triennal d'intéressement des salariés soumis à l'atteinte des objectifs financiers et stratégiques de la Société. La politique de rémunération s'applique à Wakam SA dans son ensemble. La rémunération fait l'objet d'une gouvernance claire, transparente et efficace, notamment en ce qui concerne la supervision de la politique de rémunération, qui est portée à la connaissance de chaque membre du personnel de l'entreprise.

- **Importance relative de la part variable** : La rémunération est composée d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable pour la très grande majorité des salariés. Pour ces derniers, la composante variable représente entre 10% et 40% de leur rémunération totale. Les composantes de la rémunération sont ainsi équilibrées de sorte que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération totale.
- **Critères d'attribution des rémunérations variables** : L'attribution de la part variable de la rémunération est liée à la performance du salarié, appréciée en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et parfois collectifs préalablement fixés avec son responsable direct et revus à la fin de chaque période et en fonction de l'évaluation de l'atteinte des objectifs effectuée lors de l'entretien annuel.

Transactions importantes conclues avec les actionnaires et les administrateurs

Voir Section **A.5 Transactions intragroupe significatives.**

B.2. Exigences de compétences et d'honorabilité

Exigences vis-à-vis des dirigeants effectifs, des fonctions clés et des administrateurs

Lors de la désignation à un poste de dirigeant effectif, à un poste de responsable d'une fonction clé ou à un poste d'administrateur, le *Vice-President People & Culture* veille à s'assurer de la compétence de la personne pour le poste visé.

Les dispositions du chapitre IV du titre V du livre III du code des assurances précisent de manière générale les règles de gouvernance des organismes d'assurance. Elles comportent des exigences de compétences et d'honorabilité applicables aux personnes qui dirigent effectivement l'organisme ou y occupent des fonctions clés qui doivent être notifiées à l'ACPR.

Processus d'appréciation des compétences et de l'honorabilité

- **Processus d'appréciation des compétences individuelles :** Le *Vice-President People & Culture* apprécie la compétence d'un dirigeant effectif et d'une fonction clé à partir de l'expérience, la formation et les qualifications acquises ou formations reçues ou à venir.
- **Processus d'appréciation de l'honorabilité :** L'honorabilité d'une personne s'évalue à son honnêteté et à son expérience en tant qu'administrateur, dirigeant effectif ou responsable d'une fonction clé. Cette évaluation est fondée, d'une part, sur des éléments concrets concernant son caractère, son comportement personnel et sa conduite professionnelle, y compris tout élément de nature pénale, financière ou prudentielle pertinents aux fins de cette évaluation. L'expérience passée permet, d'autre part, de savoir si la personne n'a pas occupé auparavant un poste de dirigeant effectif ou de responsable de fonction clé dans une entreprise au moment où celle-ci aurait fait faillite. Lorsqu'une personne occupe ou souhaite occuper un poste de d'administrateur, de dirigeant effectif ou une des fonctions clés, la Société veille à évaluer l'honorabilité de la personne en s'assurant que la personne ait une réputation et une intégrité de bon niveau à partir de documents attestant de l'honorabilité de l'individu ainsi qu'au travers des réponses faites dans le questionnaire du formulaire de nomination ou de renouvellement de dirigeant effectif ou de responsable d'une fonction clé proposé par l'ACPR.

Annuellement, les administrateurs communiquent une attestation d'honorabilité afin de confirmer qu'ils sont toujours aptes à exercer leurs responsabilités. Par ailleurs, les administrateurs, dirigeant effectif et fonctions clés doivent signifier tout changement de situation susceptible d'impacter l'évaluation de son honorabilité.

La politique « *Fit and proper* » décrit l'ensemble des dispositions mise en place par Wakam SA.

B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

Politiques de gestion des risques

La Politique de maîtrise des risques est établie en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires applicables au secteur de l'assurance et notamment celles de l'ordonnance n°2015-378 du 2 avril 2015 transposant la Directive Solvabilité 2 2009/138/CE du Parlement Européen et du Conseil, du 25 novembre 2009 et de l'article 258 et suivants du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission (UE) du 10 octobre 2014 relatif au Système de Gestion des Risques, qui exigent la mise en place d'une gouvernance et d'une stratégie de gestion des risques clairement définies, en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise et des politiques définissant les risques importants et les limites approuvées de tolérance au risque.

La Politique de maîtrise des risques en place au sein de Wakam SA énonce les stratégies, les principes et les processus permettant d'identifier, de mesurer, de gérer et de surveiller les risques auxquels sont exposées les activités de Wakam SA et sa succursale au Royaume-Uni, y compris celles confiées à ses partenaires et à ses délégataires.

La Politique de maîtrise des risques définit en particulier :

- Le système de gouvernance mis en place, incluant les rôles et responsabilités des différents intervenants dans le dispositif de maîtrise des risques ;
- Les catégories de risques auxquelles Wakam SA est exposée et les processus mis en place pour les identifier et les analyser ainsi que les méthodes pour mesurer et évaluer les risques en question ;
- Le cadre permettant de définir la stratégie des risques ;
- Les processus et les procédures permettant d'assurer une gestion efficace des risques et la mise en œuvre de mesures appropriées d'atténuation des risques ;
- Les obligations en matière de *reporting* interne et externe ;
- La culture du risque dans l'entreprise et son intégration aux décisions clés.

Cette politique vise à assurer que les dispositifs de gestion des risques permettent à Wakam SA de répondre aux exigences sectorielles applicables.

La définition et la mise en œuvre du dispositif de pilotage, de maîtrise et de surveillance des risques au titre des activités d'assurance exercées par Wakam SA sont confiées à la fonction clé gestion des risques.

Instances de gouvernance dépendantes du Conseil d'Administration

Le Comité d'Audit et des Risques a été divisé au cours de l'exercice 2024 en deux comités distincts : le **Comité d'Audit** d'une part et le **Comité des Risques** d'autre part.

- **Le Comité d'Audit**, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, a pour missions, de :
 - » Suivre le processus d'élaboration de l'information financière de la Société, et formuler, le cas échéant, des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
 - » Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques y afférents, et le cas échéant d'audit interne ;
 - » Piloter le processus de sélection des commissaires aux comptes ;
 - » Suivre la réalisation par les commissaires aux comptes de leur mission d'audit des comptes de la Société, s'assurer du respect des conditions de leur indépendance, et approuver les services autres que la certification des comptes ;
 - » Donner son avis sur l'organisation de l'audit interne de la Société en s'assurant du respect des conditions de son indépendance,
 - » Examiner et approuver le plan d'audit et ses objectifs et s'assurer de l'exhaustivité de la couverture des risques par l'audit interne en vision pluriannuelle, et revoir le rapport d'activité ;
 - » Suivre les conventions réglementées de la Société ;
 - » Suivre les sujets extra financiers ;
 - » Suivre la gestion des besoins en capital de la Société, en lien avec le Comité des Risques.
- **Le Comité des Risques**, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, a pour missions, de :
 - » Suivre la mise en œuvre de la politique, des procédures et du système de gestion des risques de la Société ;
 - » Suivre la gestion des besoins en capital de la Société, en lien avec le Comité d'Audit ;
 - » Examiner l'impact sur le capital et la solvabilité au niveau de la Société des principales orientations et limites de la politique de Gestion Actif-Passif ;
 - » Examiner les résultats concernant le ratio de solvabilité et ses composants (SCR et Fonds Propres) ainsi que les risques majeurs auxquels la Société est confrontée, tant à l'actif qu'au passif et s'assurer que les moyens de suivi et de maîtrise de ces

risques ont été mis en place (notamment risque d'externalisation, de souscription, climatique, de provisionnement, de marché, de concentration (actif et passif), de contrepartie, de gestion actif/passif, de liquidité, les risques opérationnels, de non-conformité, d'évolution de la réglementation prudentielle) ;

- » Proposer et suivre la stratégie et l'appétence au risque de la Société Examiner la stratégie de gestion des risques et les propositions de fixation d'appétit au risque pour recommandation au Conseil d'Administration relativement aux expositions en matière financière, assurantielle, ré-assurantielle et opérationnelle ; Et suivre les évolutions des expositions par rapport aux limites fixées ;
- » Examiner les plans de continuité d'activité et de management des crises ;
- » Examiner les plans d'urgence sur les risques matériels et veiller à leur mise en œuvre et leur efficacité ;
- » Revoir les documents établis dans le cadre de la réglementation Solvabilité II, notamment les politiques écrites de la Société et les rapports réglementaires (RSR/SFCR), le rapport ORSA de la Société, les rapports actuariels ;
- » Examiner le programme de réassurance et l'exposition de la Société au risque de contrepartie sur l'ensemble des réassureurs ;
- » Examiner les résultats du contrôle interne ;
- » Examiner le plan de conformité et suivre les activités en matière de conformité de la Société ;
- » Examiner les résultats de la certification de conformité aux standards Groupe et suivre les plans de mitigation ;
- » Examiner les revues externes type ACPR ou les revues actuarielles indépendantes ;
- » Revoir la trajectoire pluri annuelle.

Instances de gouvernance opérationnelles

- **Le Comité des Risques d'Assurance, Réassurance, Risques Opérationnels et Contrôle Interne** (anciennement Comité Opérationnel des Risques) est placé sous la responsabilité de la *VP Risk, Compliance & Supervisory Relations* et a pour mission d'apporter son soutien à la Direction :
 - » Examine régulièrement la gouvernance du Comité et les politiques de risque ;
 - » Anime et met en œuvre le cadre global de gestion des risques ;
 - » S'assure que les risques techniques, financiers, opérationnels et de conformité

sont identifiés et évalués en temps opportun ;

- » Discute et valide la cartographie des risques consolidée de l'entité ;
- » Surveille et valide les résultats de l'évaluation des risques et le profil de risque des entités ;
- » Surveille et évalue l'efficacité des stratégies d'atténuation des risques ;
- » Examine la stratégie de réassurance et les structures de renouvellement de la réassurance également en fonction des recommandations de la fonction actuarielle et de la gestion des risques. Surveille les résultats de la réassurance ;
- » Examine et surveille les limites de l'appétit pour le risque ;
- » Restitue les résultats de contrôle permanent de 2^{ème} niveau ;
- » Valide le plan de contrôle permanent de l'entité ;
- » Réalise les arbitrages nécessaires en matière d'actions correctrices ou de renforcement à mettre en œuvre ;
- » Valide et suit le plan de conformité ;
- » Suit la mise en œuvre des recommandations issues des contrôles de 2nd et 3^{ème} niveaux, ainsi que celles de l'ACPR ;
- » Suit la veille réglementaire et ses impacts pour l'entité.

Intégration à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision

La cible d'intégration du système de gestion des risques dans les processus de décision ainsi que dans la culture de la Société peut être décrite à plusieurs niveaux :

- **Les cadres dirigeants de la Société** assurent la diffusion d'une culture du risque adéquate aux différentes natures d'activités et veillent au bon niveau d'appropriation des collaborateurs.
- **Le dispositif d'appétit pour le risque** est intégré dans le processus budgétaire et de planification ainsi que dans le processus d'allocation stratégique d'actif.
- **Les allocations de capital issus des travaux de planification** sont déclinées en limites opérationnelles, intégrées dans la gestion quotidienne des activités.
- **Des indicateurs appropriés de mesure des risques** sont intégrés dans le dispositif de pilotage de la performance de l'entreprise.
- **Les préférences aux risques** orientent le développement des partenariats et des produits en cohérence avec l'appétit pour le risque et les tolérances.

Changements apportés au système de gouvernance sur la période

Dans le contexte de refonte de la comitologie du groupe et des filiales à la suite de l'obtention de l'agrément de la filiale britannique Wakam UK Ltd, les changements suivants ont été apportés au système de gouvernance de Wakam SA :

- Séparation du Comité d'Audit et des Risques en deux comités distincts : Comité d'Audit d'une part et Comité des Risques d'autre part.
- Évolution du Comité Opérationnel des Risques en Comité des Risques d'Assurance, Réassurance, Risques Opérationnels et Contrôle Interne.
- Modification du Comité de direction Wakam SA.

Évaluation interne des risques

Description, documentation et analyse des évaluations internes de risques

Selon la Directive Solvabilité 2 et dans le cadre de son système de gestion des risques, Wakam SA procède à une évaluation interne des risques et de la solvabilité, également appelée ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*).

Cette évaluation porte notamment sur les éléments suivants :

- Le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise ;
- Le respect permanent des exigences de capital ;
- La mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard.

Le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est un processus annuel lors duquel Wakam SA analyse et évalue la situation de l'ensemble de ses risques et de sa solvabilité

L'ORSA distingue :

- L'ORSA annuel qui vise à produire le rapport ORSA, rapport résumant un processus annuel d'évaluation des risques et de la solvabilité menée sous la responsabilité du conseil d'Administration. Ce processus comprend en outre la planification budgétaire (projection des résultats à 3 ans) et la planification stratégique des risques (tolérance et limites de risques).
- Un ORSA exceptionnel peut également être rédigé sur décision du Comité des Risques

L'ORSA étant prospectif, Wakam SA valide que ses options de planification stratégique et financière sont conformes, tant avec l'appétence au risque et les limites du risque qu'avec l'appétence et les limites de risques de Wakam SA considérée isolément

Le déploiement du processus ORSA est audité de façon indépendante par l'audit interne.

et financière sont conformes, tant avec l'appétence au risque et les limites du risque qu'avec l'appétence et les limites de risques de Wakam SA considérée isolément.

Le déploiement du processus ORSA est audité de façon indépendante par l'audit interne.

Fréquence de revue par les organes d'administration, de risque ou de contrôle

L'ORSA est approuvé au moins une fois par an en Conseil d'Administration après examen en Comité des Risques.

B.4. Système de contrôle interne

Description du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Wakam SA comprend l'ensemble des moyens, des comportements, des procédures et des actions :

- Contribuant à la maîtrise de ses activités, y compris sous-traitées, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente des ressources ; et
- Permettant de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient financiers, techniques, opérationnels ou de conformité.

Il vise plus particulièrement à assurer la conformité aux lois et aux règlements, l'application des instructions et des orientations de la Direction et du Conseil d'Administration, le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs et la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne de Wakam SA consiste en une démarche continue d'évaluation des contrôles intégrés aux processus internes de l'entreprise :

- **Les contrôles de 1^{er} niveau** sont intégrés par les responsables opérationnels aux processus métiers afin de mesurer, surveiller et maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité.
- **Les contrôles de 2^{ème} niveau** ont pour objectif de s'assurer de la bonne exécution, de la pertinence et de la fiabilité des contrôles de 1^{er} niveau par des acteurs indépendants de l'activité opérationnelle :
 - » Le plan de contrôle est élaboré à partir de l'analyse des risques et après prise en compte des contrôles de premier niveau existants au sein des activités. Les contrôles de 2^{ème} niveau permettent d'avoir une assurance quant à la maîtrise des processus et d'identifier le cas échéant des pistes d'amélioration continue.
 - » Chaque contrôle fait l'objet d'une description détaillée intégrant notamment la fonction en charge de la réalisation des contrôles, la fréquence d'occurrence, la méthodologie de contrôle applicable, la documentation à collecter et la formalisation du résultat.
- **Le suivi des incidents** permet de renforcer le contrôle interne par l'identification et la correction des défaillances à la fois dans les processus de l'entreprise et dans le plan de contrôle lorsque cela le nécessite.

Description du dispositif de vérification de la conformité

La fonction clé Vérification de la conformité assure une mission de conseil des collaborateurs, de la Direction Générale et des administrateurs sur les questions relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités d'assurance. Elle réalise une veille réglementaire visant à anticiper les impacts des évolutions réglementaires. Elle fait partie de la seconde ligne de défense et exerce sa mission de manière indépendante (sans implication dans les activités opérationnelles).

Partie intégrante du dispositif de contrôle permanent, le dispositif de Vérification de la Conformité mis en place par Wakam SA comprend l'ensemble des moyens, des comportements, des procédures et des actions visant à :

- Connaître les lois et règlements auxquels la Société est soumise ;
- Contribuer à la surveillance régulière des modifications qui sont apportées à ces lois et règlements ;
- Retranscrire la réglementation applicable dans ses politiques internes ;
- Assurer la bonne information et la formation des collaborateurs concernés ;
- Contrôler la déclinaison des politiques dans les procédures et processus opérationnels ainsi que leur bonne application ;
- Identifier les risques de non-conformité et évaluer le niveau d'exposition de Wakam SA à ceux-ci ;
- Produire les *reportings* relevant du périmètre d'activité de la fonction ;
- Et assurer la bonne information des organes de direction et d'administration sur les risques de non-conformité et tout sujet ayant trait à son activité.

Le dispositif de conformité intègre un processus de veille réglementaire visant à anticiper les évolutions réglementaires et à analyser leurs impacts sur l'activité et les processus de Wakam SA. Des actions de sensibilisation et de formation sont menées par la fonction Conformité ou des prestataires externes pour assurer la bonne appropriation des réglementations par les métiers.

B.5. Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit interne exerce ses activités dans le respect de la Politique d'Audit interne. Cette politique, qui est conforme au cadre issu de la directive Solvabilité 2, fait l'objet d'une révision annuelle.

Les modalités opérationnelles de mise en œuvre de la politique sont précisées dans une Charte d'audit conforme aux standards internationaux établis par l'*Institute of Internal Audit* (IIA).

Indépendance de la fonction clé Audit Interne

Le Directeur de l'Audit interne est rattaché hiérarchiquement à la Direction Générale de Wakam SA ainsi qu'au président du Comité d'Audit. Il dispose en outre d'un accès permanent aux membres du Conseil d'Administration auxquels il présente, chaque année, un rapport d'activité de la fonction.

B.6. Fonction actuarielle

Missions de la fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle fait partie de la seconde ligne de défense. Elle a pour objectif de fournir un second regard sur un périmètre technique défini par la norme Solvabilité 2 afin d'aider à identifier les axes d'amélioration mais aussi de remonter aux administrateurs une vision claire et objective de la situation sur ce périmètre technique.

Concrètement, en conformité avec les exigences définies par l'article 48 de la Directive 2009/138/CE et par l'article 272 du Règlement Délégué 2015/35 de la Commission Européenne, les missions de la Fonction Actuarielle peuvent être regroupées en trois thématiques :

- **Les provisions techniques Solvabilité 2 :**
 - » Coordonner le calcul des provisions techniques Solvabilité 2
 - » Garantir la pertinence des méthodologies, des modèles sous-jacents, du niveau de granularité et des hypothèses utilisés pour ce calcul.
 - » Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées pour ce calcul.
 - » Appliquer des méthodes et procédures pour évaluer la suffisance des provisions techniques Solvabilité 2 et l'incertitude associée aux estimations.
- **La souscription :**
 - » Donner un avis sur la politique globale de souscription.
- **La réassurance :**
 - » Émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

À travers ses travaux, la Fonction Actuarielle doit également contribuer à la mise en œuvre efficace du système de gestion des risques.

Modalités de mise en œuvre

Le responsable de la Fonction Actuarielle Wakam SA est rattaché hiérarchiquement à la *VP Risk, Compliance & Supervisory Relations*, qui fait partie du CEO Office. Il a accès aux dirigeants effectifs via sa participation aux comités opérationnels Wakam SA et via des points a minima trimestriels avec un des dirigeants effectifs. En complément, il a des échanges réguliers avec les administrateurs indépendants.

Outre ces différents échanges, le responsable de la Fonction Actuarielle Wakam SA circularise annuellement un ou plusieurs rapports actuariels aux dirigeants effectifs et aux administrateurs. Ce ou ces rapports mettent en évidence les conclusions relatives aux missions mentionnées précédemment.

Le porteur de cette fonction clé est exclusivement dédié aux travaux Fonction Actuarielle sans lien hiérarchique avec les équipes opérationnelles, il a donc une liberté d'organisation et une autonomie dans son jugement qui permet de répondre aux exigences réglementaires. De plus, il a accès à tous les documents, outils et comités qui lui sont nécessaires pour remplir ses missions.

B.7. Sous-traitance

Définition de l'externalisation

L'externalisation désigne un accord, quelle que soit sa forme, conclu entre une entreprise et un prestataire de services, soumis ou non à un contrôle, en vertu duquel ce prestataire de services exécute, soit directement, soit en recourant lui-même à l'externalisation, une procédure, un service ou une activité, qui serait autrement exécuté par l'entreprise elle-même (article L.310-3 du Code des Assurances).

La démarche de qualification d'une prestation repose sur une grille d'analyse qui évalue l'importance et la criticité des activités externalisées au sens de l'article R.354-7, en tenant compte des impacts financiers, opérationnels et réglementaires en cas de défaut du prestataire.

L'objectif est de s'assurer que la mise en place d'une externalisation n'engendrera pas de risque opérationnel supplémentaire.

Aucune fonction clé n'est sous-traitée.

Dans le cas de l'externalisation effectuée dans le cadre de l'appel à l'intermédiation d'assurances (délégation de gestion de contrats, encaissements, sinistres), pour considérer que l'activité est critique, un seuil de matérialité est défini.

Ainsi, sur l'exercice 2024, les PIC¹ suivants ont été identifiés :

- Un distributeur de contrats et gestionnaire des sinistres basé en France ;
- Un distributeur de contrats et gestionnaire des sinistres, basé au Royaume-Uni ;
- Un hébergeur cloud basé au Luxembourg ;
- Un hébergeur cloud basé en France ;
- Un gestionnaire d'actifs basé en France ;
- Un fournisseur de services d'édition et de dématérialisation basé en France.

Processus de décision de l'externalisation

Pour toute externalisation ayant trait à l'activité d'assurance, qu'elle soit critique ou non, Wakam SA évalue en amont les prestataires pressentis à partir d'un questionnaire de *Due Diligence*.

Un dispositif de contrôle des délégations a été mis en place ainsi qu'un *reporting* annuel de suivi de ces activités.

¹ PIC : Prestataire Important ou Critique

B.8. Autres informations

Adéquation du système de gouvernance de l'entreprise

Le dispositif de gouvernance exposé dans les paragraphes précédents est complété comme suit :

- **S'agissant du risque d'externalisation**, la Société réalise des audits de ses délégataires régulièrement grâce à une équipe dédiée. Elle réalise également un suivi régulier d'indicateurs clé de gestion.
- **S'agissant du risque de contrepartie et de réassurance**, la Société a continuellement renforcé son équipe interne réassurance ces dernières années. Par ailleurs, la Société demande systématiquement un collatéral à ses réassureurs, principalement des nantissements, afin de garantir leur engagement de règlements de sinistres pour leur quote-part.
- **S'agissant du risque de souscription**, celui-ci est au cœur de la gouvernance de la Société à travers les 4 phases du processus Bespoke (*Seek, Qualify, Achieve, Develop*). Dans ce cadre, un pré-audit des partenaires est réalisé dans la phase « *Seek* ». Une attention particulière est portée sur les règles de souscription, la tarification et les ratios de sinistralité attendus dans la phase « *Qualify* ». La phase « *Achieve* » a pour vocation de s'assurer de la qualité des échanges informatisés ainsi que de la mitigation des risques par la réassurance. Enfin, au cours de la phase « *Develop* », des analyses actuarielles sont menées sur chaque partenariat afin de mettre en œuvre les redressements de portefeuille nécessaires ou de procéder à la mise en *run-off* des partenariats dont la rentabilité est trop fortement dégradée.

C. Profil de risque

C.1. Risque de souscription

Définition du risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque que prend l'assureur en distribuant des contrats d'assurance auprès de personnes physiques ou de personnes morales du fait de segments de marchés ou de catégories de risques non cohérents avec le profil de risque et les stratégies commerciales de la Société, de catégories de risques complexes à évaluation difficile, de compétences techniques inadéquates au sein du personnel interne et des réseaux de vente ou du non-respect des limites. S'agissant de Wakam SA, il inclut les catégories suivantes :

- **Le risque de chute (*lapses*)** qui résulte de la perte, ou du changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant le niveau ou la volatilité des taux de cessation, d'échéance ou de renouvellement des polices,
- **Le risque de primes et réserves** suivant le risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de fluctuations affectant la date de survenance, la fréquence et la gravité des événements assurés, ainsi que la date et le montant des règlements de sinistres,
- **Le risque de catastrophe** correspondant au risque de perte, ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, résultant de l'incertitude importante, liée aux événements extrêmes ou exceptionnels, qui pèse sur les hypothèses retenues en matière de prix et de provisionnement.

Exposition au risque de souscription

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Sauf mention contraire, les éléments quantitatifs d'évaluation du risque sont présentés dans la section E de ce présent rapport et correspondent au Capital de Solvabilité Requis (SCR) au 31 décembre 2024, évalué conformément à la formule standard, avant diversification entre modules de risques. Celui-ci représente l'impact qu'aurait sur le résultat net de la Société un choc d'une ampleur telle qu'il ne surviendrait qu'une fois tous les deux cents ans.

Ainsi, concernant l'exposition au risque de souscription, les mesures d'exposition retenues par Wakam SA sont les suivantes :

- **Le risque de chute** est mesuré par le sous-module Lapse du SCR Souscription non-vie.
- **Le risque de primes et réserves** est mesuré par les modules SCR Primes et réserve des SCR Souscription non-vie et Santé.
- **Le risque de catastrophe** est mesuré par le module Catastrophe du SCR Souscription non-vie.

Ces mesures d'exposition sont présentées en section E.2.

Concentration des risques de souscription

La Société a identifié un risque technique de concentration dans son portefeuille Dommages aux biens, plus particulièrement sur le portefeuille Multirisques Immeubles.

Atténuation du risque de souscription

Description du dispositif pour la période de référence

Wakam SA cède une partie de ses risques aux réassureurs. Le dispositif de réassurance est étudié pour chaque branche, une grande partie du risque étant cédée via des traités Quote-Part, complétés de traités en excédent de sinistres afin de prémunir la Société contre des pertes associées à des sinistres unitaires de large amplitude, comme sur les risques Responsabilité Civile Corporelle mais également contre les pertes associées à des événements.

Les taux de cession de l'exercice 2024 ont été fixés dans le cadre des travaux d'élaboration du programme de réassurance en lien avec l'appétit aux risques. Ceux-ci ont conclu :

- **au maintien de la rétention sur les portefeuilles mobilité Européenne** sur les programmes traditionnels (20%) ;
- **au maintien de la rétention sur les portefeuilles mobilité en Grande-Bretagne et Irlande (20%) ;**
- **et à la baisse de la rétention du quote-part Dommage aux Biens (20%).**

Plan d'atténuation sur la période de planification

Le plan d'atténuation de Wakam SA est centré sur le plan de Réassurance suivant :

S'agissant des traités quote-part, le niveau de cession par programme dépend :

- du niveau de consommation des fonds propres par branche comparée à la rentabilité intrinsèque de chacune des Lignes Produits, de manière à s'approcher de l'optimum sous contrainte des Fonds Propres *Tier 1* disponibles ;
- de la connaissance des risques sur des Partenariats, dont les volumes ne permettent pas une mutualisation suffisante ;
- de l'appétence des réassureurs sur un exercice donné.

S'agissant du programme de réassurance XS, il répond aux critères de tolérance aux risques fixés par la politique de Réassurance, examiné par le Comité des Risques et validée en Conseil d'Administration :

- **Risques Catastrophes Naturelles** : la Société se protège contre des scénarios de sinistralité décennaux à deux-centenaires.
- **Risques Terrorisme** : la protection recherchée est illimitée au-delà d'une rétention équivalente à la somme sous risque maximale du portefeuille dans un rayon de 200m.
- **Autres Risques DAB** : la réassurance recherchée vise à limiter l'impact d'un sinistre grave à un montant net de 600 000 euros.
- **Risques RC Auto (Mobilité Européenne et Mobilité Grande-Bretagne Branch) et Vie Privée** : la réassurance recherchée vise à limiter l'impact d'un sinistre grave à un montant net de 1 000 000 euros.

Enfin, le panel de réassureurs est diversifié sur l'exercice 2025.

Suivi de l'efficacité des techniques d'atténuation :

Les techniques d'atténuation présentées font l'objet d'analyses au moment du renouvellement des programmes afin de réévaluer les besoins de couverture et au moment de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) notamment à travers les scénarios de risques portant sur la réassurance (voir plus bas).

Garanties reçues

Bien qu'il n'existe plus depuis 2008 de nécessité réglementaire pour les réassureurs de nantir leurs engagements au bénéfice des cédantes, les contrats de réassurance couvrant les risques de Wakam SA prévoient dans la majorité des cas une garantie de l'engagement du réassureur, par le biais d'un nantissement auprès d'une banque, d'une lettre de crédit ou d'un dépôt en espèces. Ces garanties ont pour effet la diminution du risque de contrepartie.

La valorisation de ces garanties doit correspondre a minima au montant des Provisions Pour Sinistres A Payer en fin d'année comptable et ce pour chaque programme et à la part de chaque réassureur.

Sensibilités au risque de souscription

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam SA a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2024. La Société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S'agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les tests ont été réalisés autour du scénario central de l'ORSA Annuel 2024 élaboré en novembre 2024. Les évolutions observées entre les hypothèses du scénario central et le scénario réalisé n'affectent pas de façon significative les conclusions ni le classement des scénarios pour leur impact sur le ratio de solvabilité de la Société.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2024 et leurs impacts respectifs en 2025, 2026 et 2027 sont les suivants :

- **Sc_WSA_1/** Développement adverse de l'activité de Wakam SA entraînant une hausse des primes et un changement de mix-produit ;
- **Sc_WSA_2.b/** Défaut d'un partenaire majeur ;
- **Sc_WSA_3/** Tensions géopolitiques entraînant une haute inflation non anticipée combinée à une dérive de la sinistralité future ;
- **Sc_WSA_4/** Retards significatifs de connaissance et d'intégration de données de partenaires en run-off entraînant le rechargement des provisions ;
- **Sc_WSA_5/** Tensions sur le marché de la réassurance entraînant une incapacité de placer une partie des traités, ce qui résulte en une hausse de la rétention en Quote-Part et Excédent de sinistres ainsi qu'un coût supérieur sur les couvertures en Excédent de sinistres ;
- **Sc_WSA_9/** Scénario climatique incorporant la survenance d'évènements de sévérité moyenne (épisodes de grêles), la rupture d'un barrage en Isère et les impacts de renforcement de la réglementation sur les placements financiers ;
- **Sc_WSA_10/** Scénario cyber défini par une fuite de données perpétrée par un consultant entraînant des coûts de résolution ainsi que la perte d'une partie de l'activité.

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par l'ensemble des propriétaires de risques et responsables de fonctions clés. Les scénarios ont également fait l'objet d'échanges avec la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Résultat des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2025	2026	2027
Sc_WSA_1 - Hausse des primes et changement du mix-produit	+15pts	+11pts	+12pts
Sc_WSA_2b - Défaut d'un partenaire majeur	-34pts	-34pts	-30pts
Sc_WSA_3 - Inflation et hausse de la sinistralité	-30pts	-61pts	-91pts
Sc_WSA_4 - Rechargement des provisions	-23pts	-23pts	-19pts
Sc_WSA_5 - Tensions sur le marché de la réassurance	-33pts	-60pts	-78pts
Sc_WSA_9 - Scénario climatique	-6pts	-13pts	-7pts
Sc_WSA_10 - Scénario cyber	0pts	-2pts	-1pt

La sévérité de ces scénarios s'explique :

- **Pour le scénario 2b qui tient compte de la perte d'un partenaire**, par la baisse du résultat net et des profits futurs intégrés aux fonds propres prudentiels partiellement compensée par un SCR réduit.
- **Pour le scénario 3 où la Société fait face à un évènement exogène défavorable** avec des répercussions sur le développement de son activité, par une perte immédiate combinée à une difficulté à atteindre les objectifs de résultat sur les années suivantes, dégradant ainsi les fonds propres.
- **Pour le scénario 4 marqué par une hausse des provisions**, par les effets cumulés d'une dégradation des résultats et d'une hausse du SCR.
- **Pour le scénario 5, où la part du risque portée par Wakam SA augmente** par la hausse immédiate du SCR, qui entraîne une dégradation du ratio de solvabilité.

C.2. Risque de marché

Définition du risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers. Ils comprennent :

- **Le risque de taux d'intérêt** qui résulte de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt,
- **Le risque sur actions** lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions,
- **Le risque sur actifs immobiliers** provenant de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actifs immobiliers,
- **Le risque de spread**, reflétant la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque,
- **Le risque de change** lié à des fluctuations du niveau ou de la volatilité des taux de change entre la devise de l'actif et celle du passif,
- **Le risque de concentration**, consécutif à un manque de diversification du portefeuille d'actifs, ou à une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

Exposition au risque de marché

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Sauf mention contraire, les éléments quantitatifs d'évaluation du risque sont présentés dans la section E de ce présent rapport et correspondent au Capital de Solvabilité Requis (SCR) au 31 décembre 2024, évalué conformément à la formule standard, avant diversification entre modules de risques. Celui-ci représente l'impact qu'aurait sur le résultat net de la Société un choc d'une ampleur telle qu'il ne surviendrait qu'une fois tous les deux cents ans.

Ainsi, concernant l'exposition au risque de marché, les mesures d'exposition retenues par Wakam SA sont les suivantes :

- **Le risque de taux d'intérêt** est mesuré par le sous-module Taux du SCR de marché.
- **Le risque sur actions** est mesuré par le sous-module Action du SCR de marché.
- **Le risque sur actifs immobiliers** est mesuré par le sous-module Immobilier du SCR de marché.
- **Le risque de spread** est mesuré par le sous-module Spread du SCR de marché.
- **Le risque de change** est mesuré par le sous-module Change du SCR de marché.
- **Le risque de concentration** est mesuré par le sous-module Concentration du SCR de marché.

Ces mesures d'exposition sont présentées en section E.2.

Concentration des risques de marché

La concentration des risques de marché de Wakam SA est mesurée via le sous-module Concentration du SCR de marché.

Sur le portefeuille obligataire de Wakam SA, cette mesure de risque représente un montant de 0,2m€ (cf. section E.2).

Atténuation du risque de marché

Description du dispositif pour la période de référence

Wakam SA a mis en place une stratégie d'investissement qui vise à mettre en cohérence les actifs et les passifs techniques. Ainsi, les actifs en représentation des passifs techniques doivent forcément être choisis parmi des obligations souveraines et d'entreprise notées au moins BB dont la durée et la devise doivent être cohérentes avec ces mêmes passifs techniques. Cela permet de limiter le risque de marché à la fois par la prise de risque intrinsèque et également par la neutralisation des effets entre actifs et passifs.

Suivi de l'efficacité des techniques d'atténuation :

La congruence entre actifs et passifs techniques est présentée trimestriellement, à chaque comité ALM et commande en partie à la prise de décision à chaque comité d'investissements.

Par ailleurs, les techniques d'atténuation présentées font l'objet d'analyses au moment de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) notamment à travers les scénarios de risques portant sur les risques financiers (voir plus bas).

Sensibilités au risque de marché

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam SA a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2024. La Société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le

scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S’agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les hypothèses du scénario central sont détaillées en section C.1.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2024 et leurs impacts respectifs en 2025, 2026 et 2027 sont les suivants :

- **Sc_WSA_2.a/** Tensions sur les marchés financiers manifestés par une hausse significative des taux et une dégradation des notations des contreparties financières ;
- **Sc_WSA_9/** Scénario climatique incorporant la survenance d’évènements de sévérité moyenne (épisodes de grêles), la rupture d’un barrage en Isère et les impacts de renforcement de la réglementation sur les placements financiers.

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par l’ensemble des propriétaires de risques et responsables de fonctions clés. Les scénarios ont également fait l’objet d’échanges avec la Direction Générale et le Conseil d’Administration.

Résultats des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2025	2026	2027
Sc_WSA_2.a - Tensions sur les marchés financiers	-7pts	-14pts	-17pts
Sc_WSA_9 - Scénario climatique	-6pts	-13pts	-7pts

La sévérité de ces scénarios s’explique :

- **Pour le scénario 2.a dans lequel des tensions sur les marchés financiers entraînent une hausse des taux et une dégradation des notations des contreparties financières,** par un niveau durablement inférieur de fonds propres pour un niveau supérieur de SCR, principalement sur le risque de marché.
- **Pour le scénario 9 où la Société fait face à un évènement exogène défavorable avec des répercussions sur le développement de son activité dans un contexte de recrudescence de sinistres climatiques,** par la baisse à partir de 2026 des valeurs de marché des placements. Cette baisse entraîne une perte de fonds propres économiques.

Application du principe de la personne prudente

Comme stipulé à l'article 132 de la Directive Solvabilité 2, les placements de Wakam SA sont investis conformément au Principe de la Personne Prudente, grâce aux processus d'investissements et l'organisation de comités qui l'accompagne qui permettent de garantir la connaissance de risques a priori et l'analyse, la gestion et le contrôle du risque une fois l'investissement réalisé.

La politique d'investissement s'articule autour de trois processus majeurs :

- **L'allocation stratégique d'actifs**, définie en fonction de l'appétit pour le risque financier de la Société et s'appuyant sur le contexte macro-économique et sur les résultats des études ALM menées par la Direction Financière et la Direction des Risques et complétées dans le cadre de l'élaboration du budget et du rapport ORSA sur les conséquences de cette allocation sur le SCR de marché et sur le ratio de solvabilité de la Société.
 - » **Le scénario central** permet d'identifier les flux de trésorerie sortants sur la période de liquidation des sinistres, et d'allouer la prime à des placements, principalement obligataires, adossés par « *bracket* » de maturité. Ce scénario central tient compte d'une partie des primes futures sous l'hypothèse d'un taux de chute conservateur.
 - » **Le scénario stressé**, réalisé sous l'hypothèse d'un choc de 10% sur la charge de sinistres du portefeuille, permet d'identifier la marge de sécurité à conserver en actifs monétaires ou court-terme.
 - » **Le surplus identifié dans cette projection** est alloué à des actifs diversifiés (actions, immobilier, ...).
- **L'allocation tactique d'actifs**, qui permet d'ajuster l'allocation stratégique sur la base d'anticipations à court-terme en interaction avec le mandataire de gestion d'actifs (cf. ci-après).
- **La gestion courante des placements**, qui inclut la sélection des titres par le mandataire de gestion d'actifs dans le respect des contraintes définies dans le mandat de gestion.

Si le Conseil d'Administration reste l'organe ultime de décision en matière de politique d'investissement et de gestion des risques financiers, il a donné mandat au **Comité ALM**, dont le rôle est notamment d'examiner les stratégies et les politiques de risques d'investissement, pour décliner la stratégie d'investissements. Celle-ci est réalisée notamment via les **Comités d'investissements** mensuels tels que présentés en section B.I.

C.3. Risque de crédit

Définition du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau de solvabilité ou de qualité de crédit des contreparties de la Société. Ils comprennent :

- **Le risque de spread**, qui reflète la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Le risque de contrepartie**, qui est le risque de pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de la Société. Le périmètre des risques de contrepartie inclut les contrats permettant une atténuation des risques tels que les accords de réassurance, les titrisations et les instruments dérivés, et les créances à recevoir des intermédiaires et des assurés. Ce risque est prévu dans la formule standard.

Exposition au risque de crédit

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Sauf mention contraire, les éléments quantitatifs d'évaluation du risque sont présentés dans la section E de ce présent rapport et correspondent au Capital de Solvabilité Requis (SCR) au 31 décembre 2024, évalué conformément à la formule standard, avant diversification entre modules de risques. Celui-ci représente l'impact qu'aurait sur le résultat net de la Société un choc d'une ampleur telle qu'il ne surviendrait qu'une fois tous les deux cents ans.

Ainsi, concernant l'exposition au risque de crédit, les mesures d'exposition retenues par Wakam SA sont les suivantes :

- **Le risque de spread** est mesuré par le sous-module Spread du SCR Marché.
- **Le risque de contrepartie** est mesuré par le module SCR Défaut des contreparties.

Ces mesures d'exposition sont présentées en section E.2.

Concentration des risques de crédit

La concentration des risques de spread de Wakam SA est mesurée via le sous-module Concentration du SCR de marché.

Sur le portefeuille obligataire de Wakam SA, cette mesure de risque représente un montant de 0,2m€ (cf. section E.2).

Le risque de contrepartie sur les créances se matérialise chez Wakam SA par ses relations avec ses partenaires, ses réassureurs et ses banques. En ce qui concerne la concentration de ces risques, ceux-ci se matérialisent particulièrement à la clôture 2024 sur les réassureurs les plus importants historiquement ainsi que sur la principale banque dans laquelle le cash est détenu.

Atténuation du risque de crédit

Le risque de spread est atténué par les dispositions de l'allocation stratégique d'actifs ainsi que par l'ensemble de la gouvernance encadrant les décisions d'investissement et le recours à un gestionnaire.

Le risque de contrepartie et en particulier celui qui se manifeste par l'activité de cession à la réassurance est en très grande partie atténué par la mise en place lors du processus de contractualisation de garanties financières (dépôt en espèces ou nantissement de titre) en face des provisions cédées. Par ailleurs, le risque de contrepartie sur les réassureurs est atténué par la forte diversification du panel (28). Enfin, il est vérifié que la notation de chaque réassureur est alignée avec la politique de souscription de réassurance de Wakam SA.

Sensibilités au risque de crédit

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam SA a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2024. La Société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S'agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les hypothèses du scénario central sont détaillées en section C.1.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2024 et leurs impacts respectifs en 2025, 2026 et 2027 sont les suivants :

- **Sc_WSA_2.a/** Tensions sur les marchés financiers manifestés par une hausse significative des taux et une dégradation des notations des contreparties financières ;
- **Sc_WSA_2.b/** Défaut l'un partenaire majeur ;
- **Sc_WSA_5/** Tensions sur le marché de la réassurance entraînant une incapacité de placer une partie des traités, ce qui résulte en une hausse de la rétention en Quote-Part et Excédent de sinistres ainsi qu'un coût supérieur sur les couvertures en Excédent de sinistres ;

- **Sc_WSA_7/** Défaut d'un prestataire important de Wakam SA.

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par l'ensemble des propriétaires de risques et responsables de fonctions clés. Les scénarios ont également fait l'objet d'échanges avec la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Résultats des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2024	2025	2026
Sc_WSA_2.a - Tensions sur les marchés financiers	-7pts	-14pts	-17pts
Sc_WSA_2b - Défaut d'un partenaire majeur	-34pts	-34pts	-30pts
Sc_WSA_5 - Tensions sur le marché de la réassurance	-33pts	-60pts	-78pts
Sc_WSA_7 - Défaut d'un prestataire important de Wakam SA	-1pt	-1pt	-1pt

La sévérité de ces scénarios s'explique :

- **Pour le scénario 2.a dans des tensions sur les marchés financiers entraînent une hausse des taux et une dégradation des notations des contreparties financières,** par un niveau supérieur de SCR, principalement sur le risque de marché.
- **Pour le scénario 2b qui tient compte de la perte d'un partenaire,** par la baisse du résultat net et des profits futurs intégrés aux fonds propres prudentiels partiellement compensée par un SCR réduit.
- **Pour le scénario 5, où la part du risque portée par Wakam SA augmente** par la hausse immédiate du SCR, qui entraîne une dégradation du ratio de solvabilité.
- **Pour le scénario 7 marqué par le défaut d'un prestataire important de Wakam SA,** par une baisse légère mais durable des fonds propres due à l'impact des coûts de remplacement du TPA.

C.4. Risque de liquidité

Définition du risque de liquidité

Le **risque de liquidité** consiste pour Wakam SA à ne pas pouvoir réaliser les investissements et autres actifs en vue d'honorer ses engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles.

Exposition au risque de liquidité

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Un chantier a été initié en fin d'année 2024 sur le sujet de la projection de trésorerie. Cette première itération de modèle de projection de cash a permis de fournir une vision concernant l'exposition de Wakam SA au risque de liquidité court terme.

De même, un suivi d'indicateurs de liquidité moyen terme est inclus dans le suivi des KRI de Wakam SA.

Concentration des risques de liquidité

Il n'a pas été identifié de concentration des risques de liquidité dans le profil de risque de Wakam SA à fin 2024.

Atténuation du risque de liquidité

En 2024, Wakam SA a renforcé le pilotage de son risque de liquidité à travers la constitution d'un service en charge du *credit control* en vue de collecter les créances dans les délais contractuels.

Par ailleurs, Wakam SA atténue son risque de liquidité par les travaux annuels d'allocation actif-passif visant à s'assurer notamment que les durations restent cohérentes.

Sensibilités au risque de liquidité

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam SA a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2024. La Société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S'agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les hypothèses du scénario central sont détaillées en section C.1.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2024 et leurs impacts respectifs en 2025, 2026 et 2027 sont les suivants :

- **Sc_WSA_1/** Développement adverse de l'activité de Wakam SA entraînant une hausse des primes et un changement de mix-produit ;
- **Sc_WSA_2.a/** Tensions sur les marchés financiers manifestés par une hausse significative des taux et une dégradation des notations des contreparties financières ;
- **Sc_WSA_2.b/** Défaut d'un partenaire majeur ;
- **Sc_WSA_3/** Tensions géopolitiques entraînant une haute inflation non anticipée combinée à une dérive de la sinistralité future ;
- **Sc_WSA_4/** Retards significatifs de connaissance et d'intégration de données de partenaires en run-off entraînant le rechargement des provisions ;
- **Sc_WSA_5/** Tensions sur le marché de la réassurance entraînant une incapacité de placer une partie des traités, ce qui résulte en une hausse de la rétention en Quote-Part et Excédent de sinistres ainsi qu'un coût supérieur sur les couvertures en Excédent de sinistres ;
- **Sc_WSA_7/** Défaut d'un prestataire important de Wakam SA ;
- **Sc_WSA_8/** Scénario de crise opérationnelle résultant d'un cumul de défaillances sur les dimensions de personnes, de processus et d'outils ;
- **Sc_WSA_9/** Scénario climatique incorporant la survenance d'évènements de sévérité moyenne (épisodes de grêles), la rupture d'un barrage en Isère et les impacts de renforcement de la réglementation sur les placements financiers ;
- **Sc_WSA_10/** Scénario cyber défini par une fuite de données perpétrée par un consultant entraînant des coûts de résolution ainsi que la perte d'une partie de l'activité.

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par l'ensemble des propriétaires de risques et responsables de fonctions clés. Les scénarios ont également fait l'objet d'échanges avec la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Résultats des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2025	2026	2027
Sc_WSA_1 - Hausse des primes et changement du mix-produit	+15pts	+11pts	+12pts
Sc_WSA_2.a - Tensions sur les marchés financiers	-7pts	-14pts	-17pts
Sc_WSA_2.b - Défaut d'un partenaire majeur	-34pts	-34pts	-30pts
Sc_WSA_3 - Inflation et hausse de la sinistralité	-30pts	-61pts	-91pts
Sc_WSA_4 - Rechargement des provisions	-23pts	-23pts	-19pts
Sc_WSA_5 - Tensions sur le marché de la réassurance	-33pts	-60pts	-78pts
Sc_WSA_7 - Défaut d'un prestataire important de Wakam SA	-1pt	-1pt	-1pt
Sc_WSA_8 - Crise opérationnelle	-7pts	-6pts	-5pts
Sc_WSA_9 - Scénario climatique	-6pts	-13pts	-7pts
Sc_WSA_10 - Scénario cyber	0pts	-2pts	-1pt

La sévérité de ces scénarios s'explique :

- **Pour le scénario 2.a dans lequel des tensions sur les marchés financiers entraînent une hausse des taux et une dégradation des notations des contreparties financières**, par un niveau supérieur de SCR, principalement sur le risque de marché.
- **Pour le scénario 2.b qui tient compte de la perte d'un partenaire**, par la baisse du résultat net et des profits futurs intégrés aux fonds propres prudentiels partiellement compensée par un SCR réduit.
- **Pour le scénario 3 où la Société fait face à un évènement exogène défavorable** avec des répercussions sur le développement de son activité, par une perte immédiate combinée à une difficulté à atteindre les objectifs de résultat sur les années suivantes, dégradant ainsi les fonds propres.
- **Pour le scénario 4 marqué par une hausse des provisions**, par les effets cumulés d'une dégradation des résultats et d'une hausse du SCR.
- **Pour le scénario 5 où la part du risque portée par Wakam SA augmente** par la hausse immédiate du SCR, qui entraîne une dégradation du ratio de solvabilité.
- **Pour le scénario 7 marqué par le défaut d'un prestataire important de Wakam SA**, par une baisse légère mais durable des fonds propres à la suite de l'impact négatif des coûts générés par ce défaut.
- **Pour le scénario 8 de crise opérationnelle**, par une baisse légère mais durable des fonds propres due à l'impact négatif des coûts générés par cette crise.

- **Pour le scénario 9 dans lequel la réglementation sur les placements est renforcée à partir de 2026 dans un contexte de recrudescence de sinistres climatiques**, par une baisse significative à partir de cette année des valeurs de marché des placements. Cette baisse entraîne par ailleurs une perte de fonds propres économiques.
- **Pour le scénario 10, scénario cyber**, par une baisse des fonds propres liée au coût de gestion de crise post attaque cyber.

Bénéfices attendus des primes futures

Le bénéfice attendu des primes futures après application de la réassurance tel qu'enregistré dans la Meilleure Estimation des Provisions de Primes est de 0,5m€. Il est proche de celui estimé en 2023 (0,4m€).

C.5. Risque opérationnel

Définition du risque opérationnel

Les risques opérationnels et de non-conformité correspondent aux pertes imprévues découlant de processus internes inadéquats ou défaillants, du personnel et de systèmes internes ou d'événements externes. Le risque opérationnel comprend les risques juridiques, mais ne comprend ni les risques découlant des décisions stratégiques, ni les risques de réputation. Ils comprennent :

- **Le risque de fraude interne**, risque de pertes résultant d'actes ou activités intentionnelles non autorisées.
- **Le risque de fraude externe**, risque de pertes dues à des actes visant à frauder, détourner des biens ou contourner la législation, de la part d'un tiers.
- **Les risques concernant la pratique en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail**, risque de pertes résultant d'une part d'actes non conformes à la législation ou aux conventions relatives à l'emploi, la santé, ou la sécurité sur le lieu de travail et, d'autre part, d'actes non conformes aux règles et principes de gestion des emplois et des compétences.
- **Les risques concernant les clients, produits et pratiques commerciales**, risque de pertes résultant d'un manquement, non intentionnel ou dû à la négligence, à une obligation professionnelle envers des clients spécifiques (y compris exigences de confiance et de conformité) ou de la nature ou conception de produit.
- **Les risques de dommages aux actifs corporels**, le risque de destruction ou dommages résultant d'une catastrophe naturelle ou d'autres sinistres,
- **Les risques liés aux TIC**, comprenant la défaillance des systèmes et le risque cyber, qui portent sur la perte de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et d'authenticité des systèmes d'information, en ligne avec le règlement DORA (UE) 2022/2554 relatif à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier ;
- **Les risques liés à l'exécution, la livraison et la gestion des processus**, risque de pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou de non-respect / non mise en œuvre de la législation et/ou de la réglementation ou subies dans le cadre des relations avec les contreparties commerciales et les fournisseurs.

Exposition au risque opérationnel

Mesures utilisées pour évaluer les risques et changement sur la période

Sauf mention contraire, les éléments quantitatifs d'évaluation du risque sont présentés dans la section E de ce présent rapport et correspondent au Capital de Solvabilité Requis (SCR) au 31 décembre 2024, évalué conformément à la formule standard, avant diversification entre modules de risques. Celui-ci représente l'impact qu'aurait sur le résultat net de la Société un choc d'une ampleur telle qu'il ne surviendrait qu'une fois tous les deux cents ans.

Ainsi, concernant l'exposition au risque opérationnel, la mesure d'exposition retenue par Wakam SA est le SCR Opérationnel.

Cette mesure d'exposition est présentée en section E.2.

Concentration des risques opérationnels

Il n'a pas été identifié de concentration des risques opérationnels dans le profil de risque de Wakam SA.

Atténuation du risque opérationnel

Le risque opérationnel est atténué par l'ensemble du dispositif de gestion des risques mis en place chez Wakam SA et notamment à travers la construction et le suivi de la cartographie des risques, le déroulé du plan de contrôle de premier et second niveaux, la remontée et le suivi des incidents, le suivi des plans d'actions consécutifs à l'identification de chaque défaillance opérationnelle.

Sensibilités au risque opérationnel

Tests de résistance et analyses de scénarios

Wakam SA a réalisé des scénarios de stress dans le cadre de la préparation du rapport ORSA de 2024. La Société y respecte le niveau d'exigence en matière de MCR dans le scénario central comme dans les scénarios de résistance testés. S'agissant du respect permanent des exigences de SCR, le résultat des tests de résistance montre que le niveau de capital apparaît généralement suffisant.

Hypothèses du scénario central

Les hypothèses du scénario central sont détaillées en section C.1.

Méthodes et hypothèses des tests de résistance et analyses de scénarios

Les tests de résistance implémentés dans le cadre du rapport ORSA 2024 et leurs impacts respectifs en 2025, 2026 et 2027 sont les suivants :

- **Sc_WSA_7/** Défaut d'un prestataire important de Wakam SA ;
- **Sc_WSA_8/** Scénario de crise opérationnelle résultant d'un cumul de défaillances sur les dimensions de personnes, de processus et d'outils ;
- **Sc_WSA_10/** Scénario cyber défini par une fuite de données perpétrée par un consultant entraînant des coûts de résolution ainsi que la perte d'une partie de l'activité.

Le choix de ces stress tests a découlé des principaux risques relevés par l'ensemble des propriétaires de risques et responsables de fonctions clés. Les scénarios ont également fait l'objet d'échanges avec la Direction Générale et le Conseil d'Administration.

Résultats des stress tests

Scénarios / (en pts de ratio de solvabilité par rapport au scénario central)	2025	2026	2027
Sc_WSA_7 - Défaut d'un prestataire important de Wakam SA	-1pt	-1pt	-1pt
Sc_WSA_8 - Crise opérationnelle	-7pts	-6pts	-5pts
Sc_WSA_10 - Scénario cyber	0pts	-2pts	-1pt

La sévérité de ces scénarios s'explique :

- **Pour le scénario 7 marqué par le défaut d'un prestataire important de Wakam SA,** par une baisse légère mais durable des fonds propres à la suite de l'impact négatif des coûts générés par ce défaut.
- **Pour le scénario 8 de crise opérationnelle,** par une baisse légère mais durable des fonds propres due à l'impact négatif des coûts générés par cette crise.
- **Pour le scénario 10, scénario cyber,** par une baisse des fonds propres liée au coût de gestion de crise post attaque cyber.

C.6. Autres risques importants

Les autres risques importants pouvant être rencontrés par la Société sont des risques dont l'évaluation n'est pas couverte par la formule standard prévue dans la Directive Solvabilité 2. Sur la base des scénarios de stress réalisés pour l'exercice ORSA (*Own Risk and Solvency Assessment*), ces risques sont considérés comme maîtrisés :

- **Le Risque de Dépendance à un partenaire distributeur** découle du poids relatif excessif qu'un seul partenaire distributeur représenterait dans l'activité de Wakam SA. Ce risque est maîtrisé du fait du nombre de partenaires présents dans le portefeuille induisant une diversification significative.
- **Le Risque lié à la qualité des données fournies par les partenaires** porte sur le risque d'une qualité insuffisante des données fournies par les partenaires ou de l'insuffisance des contrôles réalisés sur ces données. Les informations de gestion (contrats, quittances et sinistres) proviennent exclusivement des fichiers envoyés par les partenaires courtiers. Une mauvaise transmission des données peut ponctuellement entraîner des erreurs dans les comptes trimestriels. Le dispositif de maîtrise du risque d'erreurs dans les envois de données mensuelles par les partenaires se base sur des éléments techniques et des éléments de gouvernance. La qualité des données fournies par les partenaires fait toujours l'objet d'une attention particulière et constante au sein de Wakam SA.
- **Le Risque Cyber** porte sur la disponibilité et l'intégrité des systèmes d'information ainsi que sur la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données, qui pourraient être compromises à la suite d'actes de malveillance, des attaques informatiques ou des défaillances techniques. Face à l'intensification et à la sophistication croissante des cybermenaces, Wakam SA a continué en 2024 de renforcer son dispositif de sécurité informatique notamment par le durcissement de la protection contre la fuite de données, l'amélioration des contrôles de niveaux 1 et 2 et la souscription d'une cyber assurance. Wakam SA considère que les principaux risques de malveillance sont contenus tout en continuant de s'adapter à l'évolution des menaces.
- **Le Risque d'homme clé correspond** à la disparition, l'incapacité ou le départ d'un homme clé entraînant une baisse de chiffre d'affaires ou un impact fort sur la pérennité de la Société. Un homme clé est toute personne jouant un rôle déterminant dans le fonctionnement et le développement d'une Société. Il s'agit d'une personne qui possède un savoir-faire, une expertise, une technique, des responsabilités uniques qui font de lui un élément indispensable de la Société. Afin de se désensibiliser à ce risque, la Société a poursuivi en 2024 le renforcement de sa Direction Générale, le renforcement des *Vice-Presidents* et *Chiefs*, la poursuite de la croissance des effectifs ainsi que l'automatisation de certains processus. Dans ce contexte, le risque d'homme clé est considéré comme maîtrisé.

C.7. Autres informations

Les informations relatives au profil de risque telle que présentées dans les paragraphes C.1 à C.6 sont exhaustives.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1. Actifs

Valeur, méthodes et hypothèses par type d'actif

Pour l'ensemble des éléments listés ci-dessous, aucune modification matérielle dans la valorisation n'est intervenue depuis l'année dernière.

- **Valorisation des placements :** Au 31 décembre 2024, Wakam SA affiche un volume de placements en valeur de marché de 182.7m€ contre une valeur comptable de 180.7m€. L'ensemble des placements de la Société est valorisé en valeur de marché dans le bilan prudentiel Solvabilité 2. Les intérêts courus sont pris en compte dans la valorisation. Les intérêts courus non échus figurant au bilan social sont repositionnés par nature dans les différentes lignes d'investissements figurant en valeur marché au bilan prudentiel Solvabilité 2, tout comme la surcote/décote, de manière à éviter le double comptage. Les dépôts et cautionnement ainsi que la participation stratégique au Lloyds' ont la même valeur au bilan comptable et au bilan prudentiel Solvabilité 2.

Répartitions comparées des placements de Wakam SA

(Valeur nette comptable hors Cash)

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Actions	0,0	0,3
Obligations	105,2	145,3
Fonds privés	29,4	31,2
Titres de participation	-	-
Participation stratégique	10,7	0,7
Dépôts et cautionnement	2,5	3,2
TOTAL	147,9	180,7

- **Valorisation des actifs incorporels :** Dans le cadre de la valorisation du bilan économique, ces actifs ne représentent pas de manière générale une richesse matérielle disponible à des fins de solvabilité. Dans le cas de Wakam SA, le poste est alimenté par les développements informatiques internes. En cohérence avec la réglementation Solvabilité 2, la valeur des actifs incorporels dans les comptes statutaires est entièrement annulée au bilan prudentiel Solvabilité 2.

- **Valorisation des créances** : Au 31 décembre 2024, les créances se décomposent comme suit :
 - » Les créances d'opérations d'assurance s'élèvent à 633,1m€ au bilan social et ne font l'objet d'aucun retraitement dans le bilan prudentiel Solvabilité 2.
 - » Les créances d'opérations de réassurance s'élèvent à 150,9m€ au bilan social et ne font l'objet d'aucun retraitement dans le bilan prudentiel Solvabilité 2.
 - » Les autres créances de 105,7m€, qui concernent des créances nées d'opérations d'administration auprès des organisations publiques (Fiscalité, Cotisations sociales, ...) ainsi qu'auprès des fournisseurs, ne font l'objet d'aucun ajustement entre le bilan social et le bilan prudentiel Solvabilité 2.
 - » Au total, le montant des créances dans les comptes statutaires et le bilan prudentiel Solvabilité 2 s'élève à 889,7m€.

- **Valorisation des autres actifs** : la valeur comptable des autres actifs figurant dans le bilan social s'élève à 131,1m€ pour une valeur économique nulle. Ces retraitements résultent des effets suivants :
 - » **L'annulation des Frais d'acquisition reportés (FAR) (-126,7m€)**, les FAR correspondant aux montants déjà réglés par Wakam SA relatifs aux commissions partenaires fixes sur des primes émises mais non acquises au 31 décembre 2024. En comptabilité, l'incrémentation de ce poste permet de rattacher les frais d'acquisition de la Société au bon exercice comptable. A l'inverse, Solvabilité 2 se base sur une logique de flux de trésorerie futurs. Les FAR ayant déjà été décaissés par la Société, et ne faisant pas l'objet d'un flux de trésorerie futur, ceux-ci sont donc entièrement annulés dans le bilan prudentiel Solvabilité 2. Il est à noter que cette opération ne génère pas de perte de richesse pour Wakam SA, puisque ces frais d'acquisition sur des contrats existants ne donneront pas lieu à un flux de trésorerie de la part de la Société et ne sont pas projetés dans les « *Best Estimate de Primes* » au bilan prudentiel Solvabilité 2.
 - » **L'annulation des Charges constatées d'avance (-0,7m€)**, selon le même principe de rattachement et d'indépendance des exercices, ces charges ayant déjà été décaissées par la Société. Compte tenu de leur faiblesse relative, la base utilisée pour calculer la Meilleure Estimation des Frais n'a pas été corrigée de cet impact favorable.
 - » **L'annulation des Intérêts Courus Non Echus (-1,4m€) et des décotes (-2,3m€)** dont les montants sont déjà intégrés dans la valeur boursière des placements de la Société. Ainsi, afin d'éviter tout double comptage de postes de bilan, ce montant est entièrement annulé dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 de la Société.

- **La valeur de « Comptes courants et Caisse »** reste identique à la valeur du bilan comptable.
- **Valorisation des Impôts différés** : Les impôts différés figurant au bilan prudentiel Solvabilité 2 correspondent à la charge (Passif) ou au crédit d'impôts (Actif) applicable à la variation d'actif net consécutive aux retraitements entre le bilan social et le bilan prudentiel. Au 31 décembre 2024, la valeur des impôts différés actifs est nulle.

Écart par rapport aux États Financiers

(en millions d'euros)	Bilan Social	Bilan prudentiel Solvabilité 2	Ecart
Actifs incorporels	11,9	-	-11,9
Actifs corporels	3,0	3,0	-
Placements	180,7	182,7	+2,0
Part des réassureurs dans les provisions techniques, dont :	1 156,5	914,9	-241,5
<i>Provisions pour primes non acquises / Meilleure Estimation des Provisions de Primes</i>	272,4	147,5	-124,9
<i>Provisions de sinistres / Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres</i>	788,1	709,5	-78,6
Autres provisions techniques (PSNEM, PREC, PM de rentes)	96,0	58,0	-38,0
Créances	889,7	889,7	-
Comptes courants et Caisse	31,9	31,9	-
Autres actifs	131,1	-	-131,1
Impôts différés	-	-	-
Total Actif	2 405	2 022	-383

En résumé, les écarts entre les actifs au bilan social et au bilan prudentiel Solvabilité 2 se décomposent comme suit :

- Actifs incorporels (-11,9m€) : Annulation au bilan prudentiel Solvabilité 2
- Placements (+2,0 m€) : Passage à la valeur de marché
- Part des réassureurs dans les provisions techniques (-241,5m€) : Cf. Section D.2.
- Créances : pas de retraitement
- Comptes-courants et caisse : Pas de retraitement
- Autres actifs (-131,1m€) : détail ci-dessus

La valeur totale de l'actif au bilan prudentiel Solvabilité 2 est de 2 022m€ contre 2 405m€ dans les comptes sociaux.

D.2. Provisions techniques

Valeur, méthodes et hypothèses par type de provisions

Pour l'ensemble des éléments listés ci-dessous, aucune modification matérielle dans la valorisation n'est intervenue depuis l'année dernière

- La **segmentation** retenue pour la valorisation des provisions techniques s'appuie sur des catégories de risques homogènes. Aux fins de présentation, celles-ci sont ensuite agrégées par Ligne d'Activité, tel que décrit par la réglementation.
 - » Les engagements de la Société sur les produits 2 et 4 Roues sont répartis principalement dans les Lignes d'Activité « Responsabilité Civile Automobile » et « Autres assurances des véhicules à moteur »,
 - » Les engagements relatifs aux produits Dommages aux biens (Multirisques Habitation, Multirisques Immeuble, Bris de Glaces et Casse/Vol d'un bien) sont répartis principalement dans les Lignes d'Activité « Incendie et autres Dommages aux biens » et « Responsabilité Civile Générale »,
 - » Les engagements liés aux produits Panne mécanique, Loyer Impayés, Extension de garantie d'un bien et Annulation de billets sont classés dans la Ligne d'Activité « Pertes Pécuniaires Diverses »,
 - » Les engagements relatifs aux produits Chien-Chat sont répartis dans les Lignes d'Activité « Frais Médicaux » et « Responsabilité Civile Générale »,
 - » Les engagements relatifs aux produits Construction sont classés dans la Ligne d'Activité « Responsabilité Civile Générale »,
 - » Les engagements relatifs aux produits Individuel Accident sont classés dans la Ligne d'Activité « Protection du revenu »,
 - » Les engagements relatifs aux produits Santé sont classés dans la Ligne d'Activité « Frais Médicaux »,
 - » Les engagements relatifs aux produits Caution Locative sont classés dans la Ligne d'Activité « Crédit et Cautionnement »,
 - » Les engagements concernant les garanties Protection juridique et Assistance sont reflétés dans les Lignes d'Activité du même nom.
- **La Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres Brutes de Réassurance** est la somme des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres déjà survenus, actualisés selon les courbes des taux (en devise) réglementaires au 31/12/2024, sans ajustement de volatilité.

Les cadences de règlements utilisées ont été construites pour tenir compte des différences de liquidation entre les sinistres graves et les autres sinistres. D'autre part les cadences utilisées pour les produits affinitaires sont celles anticipées lors de la tarification des produits.

- » **Sinistres en « Rente »** : la valorisation des dossiers en rente s'appuie sur les montants d'indemnités déterminés par poste de préjudice probabilisés à l'aide des tables de mortalité en vigueur.
- **Les Frais récurrents liés à la gestion des engagements durant la période de liquidation des sinistres** sont imputés sur les flux de trésorerie futurs dès lors qu'ils n'ont pas déjà été décaissés à la date de valorisation. Ils incluent des charges directement affectables à la gestion des engagements et des charges indirectes affectées à la gestion des engagements dans la comptabilité analytique de la Société :
 - » **Les Frais de gestion de l'indemnisation des sinistres matériels** ne sont pas projetés car ils sont intégralement supportés par les délégataires de la Société et déjà décaissés par la Société sous forme de commissions de gestion versées conformément aux protocoles de délégation.
 - » **Les Frais d'acquisition** sont également exclus de la projection dans la mesure où ils ont déjà été réglés aux apporteurs sous forme de commissions de distribution versées conformément aux protocoles de distribution.
 - » **Les Autres frais généraux relatifs à l'administration des contrats et à la gestion des placements** sont projetés proportionnellement aux flux de règlements de sinistres futurs en suivant les règles de répartition analytique de la Société et le scénario de continuité d'activités prévu à l'article 31 du Règlement Délégué.
 - » **Avant actualisation, le montant de Frais inclus dans la Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres des engagements non-vie brutes de Réassurance s'élève à 3,2m€ au 31 décembre 2024.**
- **La Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres Cédées en Réassurance**, représentée à l'actif, est la somme des flux de trésorerie futurs liés aux sinistres déjà survenus, projetés selon la même segmentation et la même méthodologie que la Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres Brutes de Réassurance, mais cédés selon les modalités prévues aux Traités de réassurance en vigueur au sein de Wakam SA :
 - » **Les Traités Proportionnels** sont modélisés en appliquant les taux de cession aux flux de trésorerie futurs bruts distinctement par Traité, Réassureur et Exercice de survenance.
 - » **Les Traités non proportionnels** sont pris en compte individuellement pour chaque sinistre ou évènement mettant en jeu ces couvertures, en appliquant les clauses d'indexation et de reconstitutions.

- » **Une Probabilité de défaut des réassureurs**, identique à celle utilisée pour l'évaluation du SCR de contrepartie de Type 1, et fonction de la notation individuelle de chacun des réassureurs est appliquée aux flux de trésorerie futurs cédés ainsi obtenus.
- **La Meilleure Estimation des Provisions de Primes Brutes de Réassurance** est la somme actualisée des flux de trésorerie futurs (Primes, Règlements de sinistres non encore survenus nets de recours encaissés et Frais associés) qui seront engendrés par les contrats en portefeuille à la date de valorisation pour la portion non acquise du risque ou venant à être renouvelés ou souscrits sur l'exercice suivant dans les cas où la Société ne pourrait se délier unilatéralement de son engagement vis-à-vis de l'assuré final ou augmenter le tarif du contrat. **La Société retient ainsi dans sa « Frontière » des contrats :**
 - » L'ensemble des contrats individuels dès lors que Wakam SA ne peut résilier dans les deux mois suivant la date de clôture. En fonction de la durée de validité du devis de renouvellement, des horizons inférieurs ont été retenus pour les partenariats concernés. Dans certains cas rares où les conventions de distribution seraient pluriannuelles, sans modification possible de la tarification de manière unilatérale, sont retenus les contrats souscrits jusqu'au terme de ces conventions.
 - » Les flux de trésorerie futurs de ce périmètre sont valorisés sur la base des primes et des taux de commissions telles qu'anticipés pour 2025 et en utilisant des hypothèses de sinistralité *Best Estimate*. Ces derniers tiennent également compte des frais futurs liés à la gestion des engagements.
- **La Meilleure Estimation des Provisions de Primes Cédées en Réassurance**, représentée à l'actif, est la somme des flux de trésorerie futurs, projetés selon la même segmentation et la même méthodologie que la Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres Brutes de Réassurance, mais cédés selon les modalités prévues aux Traités de réassurance de Wakam SA au titre de l'exercice 2025.
- **Valorisation de la Provision pour risques en Cours** : par construction, la meilleure estimation des provisions de primes incluant les éléments constituant la provision pour risque en cours, la PREC est positionnée à 0 dans le bilan prudentiel Solvabilité 2.
- **La Marge de risque** vient s'additionner à l'ensemble des Meilleures Estimations de Provisions de Sinistres et de Primes afin de constituer les provisions techniques au sens de la Directive Solvabilité 2. Elle est calculée de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les entreprises d'assurance et de réassurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements d'assurance et de réassurance de Wakam SA. La marge de risque est estimée comme la somme actualisée des SCR futurs jusqu'à l'extinction des engagements que multiplie un taux de coût du capital égal à 6% comme prévu à l'article 39 du Règlement Délégué. Par

mesure de simplification, la Société a estimé la marge de risque dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 sur la base de la simplification de niveau 2 définie dans les Spécifications Techniques LTGA qui suppose que le SCR de chaque exercice est proportionnel à la Meilleure Estimation de la sinistralité nette de réassurance relative aux provisions de sinistres et aux provisions de primes. **La Marge de risque est ainsi valorisée à 11,3m€** dans le bilan prudentiel Solvabilité 2.

Niveau d'incertitude

La valorisation réalisée par la Société dans le cadre des exigences réglementaires est soumise à des incertitudes de deux natures :

- **L'activité d'assurance est par nature volatile** : malgré l'application de techniques d'atténuation du risque via la réassurance, qui vise à atteindre les niveaux de tolérance acceptés par le Conseil d'Administration de la Société, le risque ne peut pas être totalement éliminé. La valorisation qui s'appuie sur une projection déterministe dans un scénario central de développement ne reflète pas la volatilité des opérations.
- **L'évolution de portefeuille de Wakam SA en 2024** : Cette évolution combine le lancement de nouveaux partenariats et la résiliation de plusieurs partenariats existants. Cela modifie fortement la base de données avec les partenariats qui sortent en *run-off* et les nouveaux partenariats pour lesquels les données historiques sont parfois moins profondes. La valorisation des engagements s'appuie alors sur la base des observations de portefeuilles comparables qui ne peuvent refléter parfaitement le nouveau risque porté par Wakam SA dans ce contexte, malgré une sélection rigoureuse et une diversification croissante des garanties.

Écarts par rapport aux États financiers

Récapitulatif des Écarts de Provisions techniques au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Bilan social	Bilan Prudentiel Solvabilité 2	Écarts
Provisions techniques, dont :	1 360,1	1 104,9	-255,2
<i>Provisions pour primes non acquises / Meilleure Estimation des Provisions de Primes</i>	323,6	188,9	-134,7
<i>Provisions de sinistres / Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres</i>	931,6	844,2	-87,4
<i>Autres provisions techniques (PSNEM, PREC, PM de rentes)</i>	105,0	60,4	-44,6
<i>Marge de risque</i>	0,0	11,3	+11,3
Part des réassureurs dans les provisions techniques, dont :	1 156,5	914,9	-241,6
<i>Provisions pour primes non acquises / Meilleure Estimation des Provisions de Primes</i>	272,4	147,5	-124,9
<i>Provisions de sinistres / Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres</i>	788,1	709,5	-78,6
<i>Autres provisions techniques (PSNEM, PREC, PM de rentes)</i>	96,0	58,0	-38,0
Provisions techniques nettes de réassurance	204	190	-14

En résumé, les écarts entre les provisions techniques nettes au bilan social et au bilan prudentiel Solvabilité 2 se décomposent comme suit :

- **Provisions de primes nettes (-9,7m€)** : intégration des résultats actualisés sur les primes non acquises à (-9,2m€), intégration des profits actualisés sur les contrats non encore engagés en 2024 mais appartenant à la « Frontière » des contrats (-0,5m€).
- **Provisions de sinistres et autres provisions techniques nettes (-15,3m€)** : Annulation de la Provision pour Risques En Cours (-6,9m€) et intégration de la provision de sinistres y compris frais et actualisation (-8,5m€).
- **Marge de risque (+11,3m€)** : Intégration de la marge de prudence évaluée selon la formule standard.

La valeur totale des provisions techniques nettes au bilan prudentiel Solvabilité 2 est de 190m€ contre 204m€ dans les comptes sociaux.

Provisions techniques par Ligne d'activité

Au terme des valorisations des provisions techniques, la répartition par grandes lignes d'activité laisse apparaître une prépondérance de l'assurance de responsabilité civile automobile en raison à la fois d'un poids relatif plus important des sinistres graves et d'une durée d'engagements plus élevée que les autres branches. Ce segment est cependant davantage réassuré pour se couvrir contre la volatilité des sinistres graves.

Répartition des Provisions techniques par Ligne d'activité au 31 décembre 2024

(Montants en m€)

	Meilleure Estimation des Provisions			Marge de risque	Provisions techniques
	Brute	Cédée	Nette		Nettes S2
Assurance frais médicaux	132,4	109,0	23,3	0,4	23,7
Assurance de protection du revenu	11,6	9,1	2,5	0,1	2,6
Assurance de responsabilité civile automobile	577,0	502,9	74,1	7,7	81,8
Autres assurances des véhicules à moteur	119,2	94,7	24,6	0,4	25,0
Assurance incendie et autres dommages aux biens	115,8	77,3	38,6	0,9	39,5
Assurance de responsabilité civile générale	78,6	77,3	1,4	0,0	1,4
Assurance crédit et caution	2,1	1,7	0,4	0,0	0,4
Assurance de protection juridique	0,2	0,1	0,2	0,0	0,2
Assurance assistance	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
Assurance pertes pécuniaires diverses	43,7	32,5	11,2	0,5	11,7
Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie	12,6	10,2	2,3	1,3	3,6
TOTAL	1 094	915	179	11	190

Ajustement égalisateur

Wakam SA n'utilise pas cette faculté.

Correction pour volatilité

Wakam SA n'utilise pas cette faculté.

Courbe de taux sans risque transitoire

Wakam SA n'utilise pas cette faculté.

Déduction transitoire

Wakam SA n'utilise pas cette faculté.

Montants recouvrables au titre de la réassurance

Les montants recouvrables au titre de la réassurance dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 sont de 914,9m€.

Changements d'hypothèses par rapport à la période précédente

Par rapport à l'exercice précédent, la Société n'a pas procédé à des ajustements méthodologiques ni à des changements d'hypothèses matérielles en dehors de celles requises par la norme (courbe des taux, clause de revoyure) ou propres à l'évolution de son activité.

D.3. Autres passifs

Valeur, méthodes et hypothèses par type pour les autres passifs

Pour l'ensemble des éléments listés ci-dessous, aucune modification matérielle dans la valorisation n'est intervenue depuis l'année dernière

- **Valorisation des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance** : les dettes nées d'opérations d'assurance correspondent aux soldes des règlements de sinistres et de commissions dus aux courtiers à courte échéance, ainsi qu'aux soldes de trésorerie des traités souscrits par Wakam SA. Les dettes de réassurances correspondent aux soldes ouverts en faveur des réassureurs. La valeur économique présentée dans le bilan prudentiel s'élève à **676,0m€**.
- **Valorisation des Commissions de réassurance reportées** : les Commissions de réassurance reportées (CRR) correspondent au montant déjà perçu par Wakam SA relatif aux commissions de réassurance sur des primes émises mais non acquises au 31 décembre 2024. En comptabilité, l'incrémentation de ce poste permet de rattacher les commissions de réassurance de la Société au bon exercice comptable. A l'inverse, Solvabilité 2 s'appuie sur une logique de flux de trésorerie futurs. Les CRR ayant déjà été encaissées par la Société, et ne faisant pas l'objet d'un flux de trésorerie futur, celles-ci sont donc entièrement annulées dans le bilan prudentiel Solvabilité 2. Il est à noter que cette opération ne génère pas de perte de richesse pour Wakam SA, puisque ces commissions de réassurance sur des contrats existants ne donneront pas lieu à un flux de trésorerie futur et ne sont pas projetés dans les Meilleures Estimations de Provisions Nettes au bilan prudentiel Solvabilité 2. Le retraitement des CRR s'élève à 109,3m€ dans le bilan prudentiel du 31 décembre 2024.
- **Valorisation des dépôts des cessionnaires** : ces dépôts espèces sont constitués selon les termes contractuels de certains de Traités de réassurance et permettent de garantir à Wakam SA le remboursement des sinistres par le Réassureur à hauteur de sa quote-part. La valeur économique au bilan prudentiel Solvabilité 2 reste nulle, identique à la valeur enregistrée dans les comptes sociaux.
- **Valorisation de la provision pour risques et charges** : La provision pour risques et charges est composée des provisions pour litiges et des provisions pour indemnités de fin de retraite. Ces provisions ne font pas l'objet de retraitement au bilan prudentiel Solvabilité 2.

- **Valorisation des passifs subordonnés :** conformément à l'article 14 du règlement délégué 2015/35 du 10 octobre 2014 et aux Guidelines publiées par l'AEAPP en matière de valorisation des passifs financiers, la Société tient compte de l'évolution des conditions de marché affectant la valeur de sa dette subordonnée, à l'exception de l'évolution des conditions de marché affectant son risque de crédit propre. La dette subordonnée est ainsi évaluée au bilan économique comme la somme des coupons et du remboursement à maturité actualisés à la courbe de taux sans risque au 31 décembre 2024 à laquelle est ajoutée la prime de risque de crédit propre à Wakam SA. Un nouveau passif super-subordonné de 25m€ a été souscrit en décembre 2024.
- **Valorisation des autres dettes :** Les autres dettes correspondent aux montants dus aux organismes publics (Taxes, Cotisations sociales, ...) et aux fournisseurs. La valeur économique reste identique à la valeur comptable dans le bilan prudentiel pour les dettes suivantes :
 - » de titres mis en pension pour 60,1m€ ;
 - » des dettes sur personnels pour 6,5m€ ;
 - » des impôts et taxes pour 27,6m€ ;
 - » les comptes courants entre entités du groupe pour 32,6m€ ;
 - » des autres fournisseurs ouverts 13,2m€.
- **Valorisation des comptes de régularisation passif :** La valeur économique des autres passifs est retraitée des amortissements des surcotes dans le bilan prudentiel Solvabilité 2 car ces éléments sont intégrés dans la valeur de marché des placements qui figurent à l'Actif. Ces retraitements représentent 0,7m€ au 31 décembre 2024.

Écarts par rapport aux États financiers

(en millions d'euros)	Bilan Social	Bilan prudentiel Solvabilité 2	Écarts
Provisions techniques, dont :	1 360,1	1 104,9	-255,2
Provisions pour primes non acquises / Meilleure Estimation des Provisions de Primes	323,5	188,9	-134,6
Provisions de sinistres / Meilleure Estimation des Provisions de Sinistres	931,6	844,2	-87,4
Autres provisions techniques (PSNEM, PREC, PM de rentes)	105,0	60,4	-44,6
Marge de risque	-	11,3	+11,3
Provision pour risques et charges	1,2	1,2	-
Dépôts des cessionnaires	-	-	-
Dettes	816,0	816,0	-
Dette subordonnée	44,0	44,0	-
Autres passifs	111,0	-	-111,0
Impôts différés	-	-	-
Total Passif	2 331,3	1 966,1	-365,3
Dette subordonnée, incluse dans les Fonds Propres S2	-	44,0	+44,0
Fonds Propres	73,4	100,2	+26,7

En résumé, les écarts entre les postes du passif au bilan social et au bilan prudentiel Solvabilité 2 se décomposent comme suit :

- Provisions techniques brutes et autres provisions non techniques **(-255,2m€)** : Cf. Section D.2. ;
- Provisions pour risques et charges : Pas de retraitement ;
- Dépôts des cessionnaires : Pas de retraitement ;
- Autres dettes : Pas de retraitement ;
- Dette subordonnée : Pas de retraitement ;
- Autres passifs (-111,0m€) : Retraitement des commissions de réassurance reportées (-109,3m€) et des comptes de régularisation passif (-0,7m€).

La valeur totale des passifs au bilan prudentiel Solvabilité 2 est de 1 966m€ contre 2 331m€ dans les comptes sociaux.

D.4. Méthodes de valorisation alternative

La valorisation à des fins de solvabilité est réalisée sur la seule base de la « Formule Standard » prévue par la Directive 2009/138/CE et le règlement délégué 2015/35 (UE) du 10 octobre 2014. Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D.5. Autres informations

L'ensemble des valeurs, méthodes et hypothèses de valorisation pour l'ensemble des actifs et passifs de la Société sont présentés de manière exhaustive aux paragraphes D.1. à D.4.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

Objectifs et Politiques de gestion du capital

Le dispositif de gestion des fonds propres tient compte des contraintes réglementaires ainsi que de l'évaluation que Wakam SA effectue en interne du montant des fonds propres nécessaires pour couvrir ses risques. La Société identifie ainsi les différents éléments de fonds propres qu'elle est susceptible de détenir en vue de les classer selon les niveaux et les caractéristiques présentés dans la section 2 du chapitre IV des actes délégués.

	Fonds propres de base	Fonds propres auxiliaires
Niveau 1	Article 71	
Niveau 2	Article 73	Article 75
Niveau 3	Article 77	Article 78

- **La Société doit établir dans un premier temps une classification par type de fonds propres :**
 - » **Les Fonds propres de base** se composent des éléments suivants : l'excédent des actifs par rapport aux passifs, évalués conformément au chapitre II du Titre I des Actes Délégués et les passifs subordonnés que Wakam SA serait amenée à détenir.
 - » **Les Fonds propres auxiliaires** se composent d'éléments, autres que les fonds propres de base, qui peuvent être appelés pour absorber des pertes. Ils peuvent inclure les éléments suivants : La fraction du fonds initial qui n'a pas été appelé, les lettres de crédit et les garanties ou tout autre engagement, juridiquement contraignant, reçu par Wakam SA. Lorsqu'un élément des fonds propres auxiliaires a été payé ou appelé, il est assimilé à un actif et cesse de faire partie des fonds propres auxiliaires.
- **Wakam SA doit réaliser ensuite un classement des fonds propres selon trois niveaux, de manière à évaluer la qualité des fonds propres qu'elle détient :**

Le classement de ces éléments est fonction de leur type (Fonds propres de base ou de Fonds propres auxiliaires) de leur durée, qui peut être déterminée ou non, et qui est comparée à la durée des engagements le cas échéant, et de leur disponibilité permanente ou subordonnée.

Qualité	Type de fonds propres	
	Fonds propres de base	Fonds propres auxiliaires
Elevée	Niveau 1	
Moyenne	Niveau 2	Niveau 2
Peu élevée	Niveau 3	Niveau 3

- **Les éléments de fonds propres de base de niveau 1**, incluant le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié, présentent un certain nombre de caractéristiques énumérées à l'article 71 des règlements délégués et dont les plus significatives pour Wakam SA sont les suivantes :
 - » **Ces éléments de fonds propres ne permettent pas de distribution**, lorsque le capital de solvabilité n'est pas respecté ou qu'une distribution en rapport avec cet élément entraînerait un non-respect, que si les autorités de contrôle ont exceptionnellement accepté que la distribution ne soit pas annulée, la distribution n'affaiblit pas davantage la position de solvabilité de Wakam SA et le Minimum de Capital de Solvabilité Requis (MCR) est respecté après la distribution.
 - » Il n'y a aucune obligation, pour Wakam SA, d'effectuer des distributions.
- Dans le cas où Wakam SA procéderait à une augmentation de capital, le capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, et appelable sur demande est comptabilisé en tant que fonds propres auxiliaires de niveau 2. Lors de la libération de ce capital, celui-ci est reclassé en fonds propres de base de niveau 1.
- Conformément à l'article 73 du Règlement Délégué, les dettes subordonnées souscrites par la Société sont comptabilisées comme des fonds propres de base de niveau 2.
- Une dette super-subordonnée a été souscrite fin 2024 pour un montant de 25m€. Cette dette est classifiée en fonds propre Tier 1 restreint dans les limites règlementaires et en Tier 2 pour le reliquat.
- Conformément à l'article 76 du Règlement Délégué, la valeur des actifs d'impôts différés nets et des actions privilégiées pourrait être comptabilisée comme des fonds propres de base de niveau 3. Depuis la clôture Q3 2024, aucun impôt différé actif n'est comptabilisé dans les fonds propres de Wakam SA.
- Dans l'hypothèse où Wakam SA détiendrait des éléments de fonds propres présentant des caractéristiques ne figurant pas dans les caractéristiques usuelles des fonds propres de niveau 1, 2 ou 3, ces éléments ne seraient valorisés que sous réserve d'avoir reçu l'approbation des autorités de contrôle pour son évaluation et son classement.

Évolution attendue des fonds propres

Le Conseil d'Administration a mis en place un Plan de gestion de capital à moyen terme prenant en compte :

- La maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- Le résultat des projections réalisées en lien avec le plan stratégique,
- La manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds propres a une incidence sur l'application des limites par niveau.

Ce Plan de gestion de capital à moyen terme (sur un horizon de 3 ans) a notamment abouti à la fixation d'un ratio de solvabilité cible de 150%. La *Vice-President Risk, Compliance & Supervisory Relations* s'assure du respect du plan de gestion des fonds propres à moyen terme, sous la supervision de la Direction Générale.

Structure des fonds propres de Wakam SA

Eligibilité des éléments de couverture définie par la Directive Solvabilité 2

SCR	Au plus, 15% des éléments de niveau 3
	Partie restante admissible au niveau 2
	Au moins 50% de fonds propres de niveau 1
MCR	Au plus, 20% d'éléments de niveau 2
	Au moins 80% de fonds propres de niveau 1

Les principes d'éligibilité et de classification des éléments de couverture sont définis dans la Directive Solvabilité 2. Chaque élément des fonds propres présente une capacité d'absorption des pertes différente. La valeur du SCR et du MCR peut être comparée au montant d'éléments éligibles, le rapport entre les deux correspond aux ratios de solvabilité qui permet à la compagnie de se situer par rapport aux exigences réglementaires et aux niveaux de tolérance internes en matière de capital.

- **Au 31 décembre 2024, 70% des fonds propres de Wakam SA (70,2m€) sont classés en Niveau 1**, en tant que somme du capital social de la Société, de l'actif net généré dans la valorisation du bilan prudentiel Solvabilité 2 ainsi que d'une partie de la valeur de la nouvelle dette super-subordonnée souscrite fin 2024 et **30% sont classés en Niveau 2**, correspondant aux dettes subordonnées émises le 9 mars 2017 et 28 septembre 2018 (valorisées à 19,0 m€ au bilan économique) ainsi qu'à la part de la nouvelle dette super-subordonnée souscrite fin 2024 non classifiée en Tier 1 restreint.
- **Les fonds propres totaux s'établissent ainsi à 100,2m€** au 31 décembre 2024, éligibles à 100% à la couverture du SCR et à 80% à la couverture du MCR.

Écart avec les États Financiers

Écart entre les Fonds propres du bilan social et du bilan prudentiel Solvabilité au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	Bilan social	Bilan Prudentiel Solvabilité 2	Ecart
Total Actif	2 404,8	2 022,5	-382,5
Total Passif	2 331,3	1 966,1	-365,3
Fonds propres hors Dette subordonnée	73	56	-17

La valorisation du bilan prudentiel Solvabilité 2 laisse apparaître une diminution des fonds propres économiques avant reclassement des passifs subordonnés de -17,3m€ (contre -11,3m€ à la clôture annuelle 2023). Celle-ci correspond à l'ensemble des éléments suivants :

- l'annulation des **actifs incorporels** pour -11,9m€ ;
- la prise en compte des **autres retraitements** (principalement charges constatées d'avance) pour -3,6m€ ;
- l'intégration du retraitement dans les **provisions techniques nettes de réassurance, y compris marge de risque** pour +13,7m€ ;
- la mise en valeur de marché des **actifs financiers** pour +2,0m€ ;
- l'annulation des **FAR réduits des CRR** pour -17,4m€.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Informations par module de risque

Les calculs du SCR et du MCR ont été réalisés au 31 décembre 2024 sur la base de la Formule Standard et de ses paramètres tels que décrits dans la Directive Solvabilité 2, le Règlement Délégué et la clause de revoyure. En outre les éléments de la clause de revoyure entrée en application au 1er janvier 2019 ont été intégrés au calcul, notamment, les révisions concernant les chocs sur les primes et réserves ainsi que les corrélations, facteurs de risques et pondération par région du risque Catastrophe, ou encore l'évolution de certains chocs sur le SCR de marché.

- **Le SCR de Marché** est évalué sur une base de transposition « simplifiée » pour les fonds, qui représentent 10% du total des placements hors trésorerie en banque.
- » **Après agrégation et diversification des différents risques, le SCR Marché de la Société s'élève à 14,8m€**, en hausse de +1,8m€ par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par la hausse des placements sur la période.
- **Le SCR Contrepartie s'élève à 8,3m€**, en baisse de -3,4m€ par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique d'une part par une baisse des créances et dettes du bilan, réduisant l'exposition de Wakam SA au risque de défaut de contrepartie des créances d'assurance (assurés et courtiers) et également par un niveau inférieur des comptes de cash du fait des investissements réalisés sur l'année.
- **Le SCR de souscription Santé** reflète le risque de sous-tarification et de sous-provisionnement de la Société après diversification géographique, les engagements de Wakam SA ayant été répartis entre les pays d'Europe continentale, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Europe du Nord, et une zone regroupant l'île de la Réunion et les Caraïbes. Ce SCR englobe également le risque de chute.
- » **Après agrégation et diversification des différents sous-modules, le montant du SCR Santé de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 10,5m€**, en augmentation de +2,1m€ par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par un volume d'activité plus important combiné à une meilleure estimation de l'assiette d'exposition au risque de cessation.
- **Le SCR de souscription Non-Vie** reflète le risque de sous-tarification et de sous-provisionnement de la Société après diversification géographique, les engagements de Wakam SA ayant été répartis entre les pays d'Europe continentale, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Europe du Nord, et une zone regroupant l'île de la Réunion et les Caraïbes. Ce SCR englobe également le risque de chute ainsi que le risque de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

- » **Après agrégation et diversification des différents sous-modules, le montant du SCR Non-Vie de la Société au 31 décembre 2024 s'élève à 36,6m€**, en hausse de +0,4m€ par rapport à l'exercice précédent.
- Après application des matrices de corrélation des risques prévues par la formule standard, la somme des SCR individuels bénéficie d'un effet de diversification de 29% pour atteindre **un BSCR de 49,9m€ au 31 décembre 2024**, en baisse de -0,2m€ par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution fait principalement suite à la baisse du risque de contrepartie et par un effet de diversification plus important.

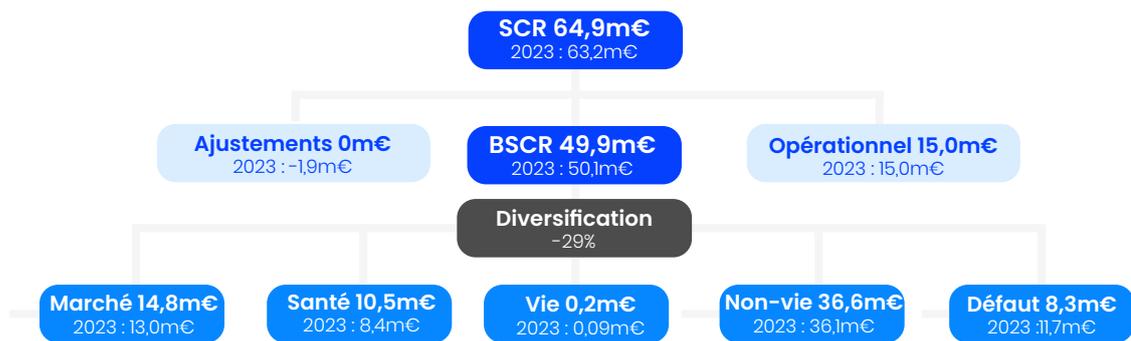
Capital de solvabilité requis total et Minimum de capital requis total

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) total au 31 décembre 2024, somme du SCR de base (BSCR), du SCR Opérationnel et de l'amortissement par les impôts, s'élève à 64,9m€ :

- Le **SCR opérationnel** est une mesure du risque de perte résultant de procédures internes inadaptées ou défaillantes, du personnel ou des systèmes, ou d'événements extérieurs. Il comprend également les risques juridiques, mais il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques. Au 31 décembre 2024, le montant du SCR Opérationnel de Wakam SA s'élève à 15,0m€, et marque une baisse de -0,1m€ par rapport à l'exercice précédent en raison de la baisse du BSCR expliquée ci-dessus.
- **L'amortissement par les impôts différés** correspond aux crédits d'impôts associés à la perte du BSCR et du SCR Opérationnel. Au 31 décembre 2024, le SCR ajustement est nul, alors qu'il s'élevait à -1,9m€ à la précédente clôture.

« Arbre » des modules du SCR au 31 décembre 2024

(Rappel des montants au 31 décembre 2023 entre parenthèses)



- **Le Minimum de Capital Requis (MCR) total s'élève au 31 décembre 2024 à 24,8m€,** en hausse de +1,7m€ par rapport à l'exercice précédent. Il correspond au MCR linéaire (estimé en appliquant pour chacune des lignes d'activité deux coefficients différenciés, l'un aux primes émises nettes de l'exercice 2024, l'autre à la meilleure estimation des provisions nettes).

E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

L'article 304, paragraphe 7, de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice dite « Solvabilité 2 » autorise les sociétés d'assurance vie, sous certaines conditions et sous réserve d'accord de l'autorité de contrôle, à remplacer, dans la conception de la formule standard, le sous-module actions par un sous-module actions fondé sur la durée.

Wakam SA n'utilise pas cette faculté et réalise le calcul de son capital de solvabilité requis en suivant l'approche définie par la formule standard.

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice dite « Solvabilité 2 » autorise les sociétés d'assurance non-vie, sous certaines conditions et sous réserve d'accord de l'autorité de contrôle, à utiliser un modèle interne partiel ou intégral.

Wakam SA n'utilise pas cette faculté.

E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Ratios de couverture du SCR et du MCR au 31 décembre 2024

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2024
Fonds propres économiques, dont :	95,0	100,2
Niveau 1	71,2	70,2
Niveau 2	19,8	30,0
Niveau 3	3,9	0,0
Fonds propres éligibles en couverture du SCR	95,0	100,2
SCR	63,2	64,9
Ratio de couverture du SCR	150%	154%
Fonds propres éligibles en couverture du MCR	75,9	75,2
MCR	23,1	24,8
Ratio de couverture du MCR	328%	303%

- **Wakam SA respecte l'exigence de couverture du besoin de capital réglementaire au 31 décembre 2024 :**

- » **À cette date, le ratio de couverture du SCR s'élève à 154%** et le ratio de couverture du MCR à 303%.
- » **Le ratio de couverture du SCR** est en hausse par rapport à 2023 (+4pts). Cela s'explique par une hausse des fonds propres du fait de la souscription d'une dette super-subordonnée qui absorbe les pertes nettes sur la période, en partie compensée par la croissance du SCR, principalement sur le risque de souscription.
- » **Le ratio de couverture du MCR** recule de -25pts, une évolution cohérente avec les effets combinés de la hausse du MCR et de la baisse des fonds propres éligibles à la couverture du MCR. Ce second effet est principalement dû à une part plus importante du Tier 2 dans les fonds propres économiques, soumis à une condition d'éligibilité pour la couverture du MCR.

E.4. Autres informations

L'ensemble des informations relatives à la gestion du capital sont présentées de façon exhaustive dans les paragraphes E.1. à E.5.

Annexes

Les QRT publics présentés dans les présentes annexes sont ceux portant sur la clôture établie au titre de l'exercice annuel 2024. Il s'agit des QRT suivants :

- S.02.01 – Bilan
- S.04.05 – Primes, sinistres et dépenses par pays
- S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
- S.12.01 – Provisions techniques vie et santé SLT
- S.17.01 – Provisions techniques non-vie
- S.19.01 – Sinistres en non-vie
- S.23.01 – Fonds propres
- S.25.01 – Capital de solvabilité requis
- S.28.01 – Minimum de solvabilité requis

Les montants présentés dans les QRT sont reportés en milliers d'euros (k€).

S.02.01 – Bilan

Actifs			Valeur Solvabilité II		
			C0010		
Goodwill			R0010		
Frais d'acquisition différés			R0020		
Immobilisations incorporelles			R0030	0	
Actifs d'impôts différés			R0040	0	
Excédent du régime de retraite			R0050	0	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre			R0060	3 002	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)			R0070	182 680	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		R0080	0	
	Détenions dans des entreprises liées, y compris participations		R0090	0	
	Actions		R0100	268	
	Actions	Actions – cotées		R0110	0
		Actions – non cotées		R0120	268
	Obligations		R0130	145 266	
	Obligations	Obligations d'État		R0140	74 064
		Obligations d'entreprise		R0150	71 202
		Titres structurés		R0160	0
		Titres garantis		R0170	0
	Organismes de placement collectif		R0180	33 908	
	Produits dérivés		R0190	0	
	Dépôts autres que les équivalents de trésorerie		R0200	3 238	
Autres investissements		R0210	0		
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés			R0220	0	
Prêts et prêts hypothécaires			R0230	0	
Prêts et prêts hypothécaires	Avances sur police		R0240	0	
	Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers		R0250	0	
	Autres prêts et prêts hypothécaires		R0260	0	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance			R0270	914 946	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	Non-vie et santé similaire à la non-vie		R0280	904 718	
	Non-vie et santé similaire à la non-vie	Non-vie hors santé		R0290	786 587
		Santé similaire à la non-vie		R0300	118 131
	Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés		R0310	10 228	
	Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	Santé similaire à la vie		R0320	0
		Vie hors santé, UC et indexés		R0330	10 228
Vie UC et indexés		R0340	0		
Dépôts auprès des cédantes			R0350	0	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires			R0360	633 132	
Créances nées d'opérations de réassurance			R0370	150 879	
Autres créances (hors assurance)			R0380	105 659	
Actions propres auto-détenues (directement)			R0390	0	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)			R0400	0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie			R0410	31 925	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus			R0420	0	
Total de l'actif			50500	2 022 222	

Passifs			Valeur Solvabilité II		
			C0010		
Provisions techniques non-vie		R0510	1 091 030		
Provisions techniques non-vie	Provisions techniques non-vie (hors santé)		R0520	946 585	
	Provisions techniques non-vie (hors santé)	Provisions techniques calculées comme un tout		R0530	0
		Meilleure estimation		R0540	937 055
		Marge de risque		R0550	9 530
	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)		R0560	144 445	
	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	Provisions techniques calculées comme un tout		R0570	0
		Meilleure estimation		R0580	143 960
		Marge de risque		R0590	484
	Provisions techniques vie (hors UC et indexés)		R0600	13 838	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	Provisions techniques santé (similaire à la vie)		R0610	0	
	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	Provisions techniques calculées comme un tout		R0620	0
		Meilleure estimation		R0630	0
		Marge de risque		R0640	0
	Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)		R0650	13 838	
	Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	Provisions techniques calculées comme un tout		R0660	0
		Meilleure estimation		R0670	12 552
		Marge de risque		R0680	1 285
	Provisions techniques UC et indexés		R0690	0	
Provisions techniques UC et indexés	Provisions techniques calculées comme un tout		R0700	0	
	Meilleure estimation		R0710	0	
	Marge de risque		R0720	0	
Autres provisions techniques		R0730	0		
Passifs éventuels		R0740	0		
Provisions autres que les provisions techniques		R0750	1 173		
Engagements au titre de prestations de retraite		R0760	0		
Dépôts des réassureurs		R0770	0		
Passifs d'impôts différés		R0780	0		
Produits dérivés		R0790	0		
Dettes envers des établissements de crédit		R0800	0		
Passifs financiers autres que dettes envers des établissements de crédit		R0810	0		
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires		R0820	217 221		
Dettes nées d'opérations de réassurance		R0830	458 775		
Autres dettes (hors assurance)		R0840	140 028		
Passifs subordonnés		R0850	44 000		
Passifs subordonnés	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base		R0860	0	
	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base		R0870	44 000	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus		R0880	0		
Total du passif		R0900	1 966 065		
Excédent d'actif sur passif		R1000	56 157		

S.04.05 – Primes, sinistres et dépenses par pays

Pays d'origine : Engagements d'assurance et de réassurance non-vie

			Pays d'origine
			C0010
Primes émises (brutes)	Primes brutes émises (assurance directe)	R0020	294 955
	Primes brutes émises (réassurance proportionnelle)	R0021	
	Primes brutes émises (réassurance non proportionnelle)	R0022	
Primes acquises (brutes)	Primes brutes acquises (assurance directe)	R0030	278 776
	Primes brutes acquises (réassurance proportionnelle)	R0031	
	Primes brutes acquises (réassurance non proportionnelle)	R0032	
Charge des sinistres (brute)	Charge des sinistres (assurance directe)	R0040	177 666
	Charge des sinistres (réassurance proportionnelle)	R0041	
	Charge des sinistres (réassurance non proportionnelle)	R0042	
Dépenses engagées (brutes)	Dépenses engagées brutes (assurance directe)	R0050	110 806
	Dépenses engagées brutes (réassurance proportionnelle)	R0051	
	Dépenses engagées brutes (réassurance non proportionnelle)	R0052	

5 principaux pays : Engagements d'assurance et de réassurance non-vie

			ROYAUME-UNI	ITALIE	POLOGNE	IRLANDE	PAYS-BAS
			C0020	C0020	C0020	C0020	C0020
Primes émises (brutes)	Primes brutes émises (assurance directe)	R0020	386 011	39 120	29 628	25 079	16 368
	Primes brutes émises (réassurance proportionnelle)	R0021					
	Primes brutes émises (réassurance non proportionnelle)	R0022					
Primes acquises (brutes)	Primes brutes acquises (assurance directe)	R0030	473 367	19 371	5 468	31 815	17 569
	Primes brutes acquises (réassurance proportionnelle)	R0031					
	Primes brutes acquises (réassurance non proportionnelle)	R0032					
Charge des sinistres (brute)	Charge des sinistres (assurance directe)	R0040	326 719	3 012	-2 150	22 233	11 715
	Charge des sinistres (réassurance proportionnelle)	R0041					
	Charge des sinistres (réassurance non proportionnelle)	R0042					
Dépenses engagées (brutes)	Dépenses engagées brutes (assurance directe)	R0050	109 713	21 453	5 921	5 627	4 758
	Dépenses engagées brutes (réassurance proportionnelle)	R0051					
	Dépenses engagées brutes (réassurance non proportionnelle)	R0052					

Pays d'origine : Engagements d'assurance et de réassurance non-vie

			Pays d'origine
			C0030
Primes brutes émises		R1020	
Primes brutes acquises		R1030	
Charge des sinistres		R1040	10 955
Dépenses engagées brutes		R1050	

S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Engagements non-vie

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060
Primes émises							
Brut - assurance directe	R0110	215 632	13 170	0	199 534	183 968	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
Part des réassureurs	R0140	183 986	10 504	0	174 226	157 011	0
Net	R0200	31 646	2 666	0	25 308	26 957	0
Primes acquises							
Brut - assurance directe	R0210	226 477	13 973	0	256 040	192 972	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
Part des réassureurs	R0240	191 897	10 797	0	222 718	164 293	0
Net	R0300	34 579	3 175	0	33 322	28 679	0
Charge de sinistres							
Brut - assurance directe	R0310	161 243	1 619	0	227 111	88 654	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
Part des réassureurs	R0340	125 527	1 377	0	173 787	67 873	0
Net	R0400	35 716	243	0	53 324	20 781	0
Dépenses engagées	R0550	5 132	563	0	3 725	3 581	0
Solde – Autres dépenses/ recettes techniques	R1210						
Total des dépenses	R1300						

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)						Total
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	
		C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	
Primes émises								
Brut - assurance directe	R0110	85 887	41 656	1 051	1 536	117	66 939	809 490
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140	80 493	38 851	997	1 364	96	45 965	693 493
Net	R0200	8 871	2 805	54	172	22	22 798	121 298
Primes acquises								
Brut - assurance directe	R0210	61 796	51 396	2 540	1 509	282	32 962	839 946
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	3 876					3 876	7 752
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	59 353	44 202	890	1 364	238	33 995	729 748
Net	R0300	6 319	7 195	1 650	145	44	2 843	117 950
Charge de sinistres								
Brut - assurance directe	R0310	34 754	20 208	2 408	-26	-129	12 505	523 969
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	2 024					2 459	4 484
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	32 727	17 122	1 978	46	66	10 817	411 001
Net	R0400	4 051	3 086	430	-73	-195	4 148	117 451
Dépenses engagées	R0550	1 622	1 093	130	153	166	1 362	17 526
Solde - Autres dépenses/ recettes techniques	R1200							4 421
Total des dépenses	R1300							21 948

Engagements vie

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie		Total
		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé		
		C0260		C0300
Primes émises				
Brut	R1410			
Part des réassureurs	R1420			
Net	R1500			
Primes acquises				
Brut	R1510			
Part des réassureurs	R1520			
Net	R1600			
Charge des sinistres				
Brut	R1610	10 955		35 332
Part des réassureurs	R1620	11 242		31 562
Net	R1700	-287		3 770
Dépenses engagées		R1900		
Autres dépenses		R2500		
Montant total des dépenses		R2600		

S.12.01 – Provisions techniques vie et santé SLT

		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0090	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020		
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque			
Meilleure estimation			
Meilleure estimation brute	R0030	12 552	12 552
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/ des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	10 228	10 228
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	2 325	2 325
Marge de risque	R0100	1 285	1 285
Provisions techniques - Total	R0200	13 838	13 838

S.17.01 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
<i>Provisions pour primes</i>							
Brut - total	R0060	74 509	1 073	0	28 360	42 226	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	62 753	851	0	21 828	33 411	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	11 756	223	0	6 532	8 815	0
<i>Provisions pour sinistres</i>							
Brut - total	R0160	57 879	10 499	0	548 611	77 016	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	46 293	8 235	0	481 023	61 241	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	11 587	2 264	0	67 588	15 775	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	132 388	11 572	0	576 971	119 242	0
Total meilleure estimation - net	R0270	23 343	2 486	0	74 120	24 590	0
Marge de risque	R0280	367	117	0	7 678	437	0
Provisions techniques - Total							
Provisions techniques - Total	R0320	132 756	11 689	0	584 650	119 680	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	109 045	9 086	0	502 851	94 652	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	23 710	2 604	0	81 798	25 027	0

S.17.01 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée						Total engagement en non-vie
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
<i>Provisions pour primes</i>								
Brut - total	R0060	33 615	-3 129	325	36	50	11 870	188 934
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	22 498	-1 840	253	44	43	7 626	147 468
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	11 117	-1 289	71	-8	6	4 243	41 466
<i>Provisions pour sinistres</i>								
Brut - total	R0160	82 205	81 768	1 785	210	245	31 863	892 081
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	54 764	79 113	1 427	32	223	24 900	757 250
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	27 441	2 655	358	178	22	6 963	134 831
Total meilleure estimation - brut	R0260	115 820	78 639	2 110	246	295	43 732	1 081 015
Total meilleure estimation - net	R0270	38 557	1 366	429	170	28	11 206	176 297
Marge de risque	R0280	903	3	9	4	0	494	10 014
Provisions techniques - Total								
Provisions techniques - Total	R0320	116 723	78 641	2 119	250	295	44 227	1 091 030
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	77 263	77 273	1 680	76	266	32 526	904 718
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	39 461	1 368	438	175	29	11 701	186 311

5.19.01 – Sinistres en non-vie

Sinistres payés bruts (non cumulés) – Année de développement. Total engagements en non-vie												Sinistres payés bruts	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100												
N-9	15 215	9 502	5 249	6 656	624	3 619	972	2 253	485	105		1 350	180 215
N-8	16 549	18 399	16 071	69	13 940	-486	3 329	465	-1 189			105	44 680
N-7	28 781	28 328	7 983	15 309	6 036	9 061	1 156	4 268				-1 189	67 148
N-6	37 655	43 887	22 155	12 313	8 479	3 538	6 620					4 268	100 921
N-5	47 539	58 682	41 416	15 728	10 145	23 052						6 620	134 647
N-4	56 123	39 023	23 067	16 018	11 259							23 052	196 563
N-3	45 687	72 006	30 297	28 914								11 259	145 489
N-2	71 435	116 072	65 016									28 914	176 904
N-1	147 382	190 689										65 016	252 523
N	236 627											190 689	338 070
Total												236 627	1 873 787
												566 712	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées - Année de développement. Total engagements en non-vie												Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes actualisées	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	Fin d'année (données actualisées)	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0360	
Précédentes	R0100												
N-9	43 747	18 954	9 248	6 582	5 285	5 224	4 035	1 662	1 408	2 031		11 651	1 876
N-8	49 038	25 966	44 357	34 945	26 965	14 400	11 034	12 412	8 016			7 251	7 251
N-7	43 232	51 460	36 950	38 053	45 600	35 140	34 426	20 139				18 306	18 306
N-6	117 070	83 773	71 314	61 876	52 616	46 686	25 872					23 362	23 362
N-5	150 703	105 309	66 702	49 000	45 222	22 253						20 766	20 766
N-4	157 173	99 942	64 082	47 248	30 387							28 185	28 185
N-3	209 621	137 993	99 971	69 358								63 534	63 534
N-2	319 521	249 629	185 102									165 399	165 399
N-1	405 533	239 678										212 221	212 221
N	373 478											339 580	339 580
Total												892 081	

S.23.01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	5 433	5 433			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	82 423	82 423			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	-14 423	-14 423			
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	-17 275	-17 275			
Passifs subordonnés	R0140	44 000		14 039	29 961	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	100 157	56 157	14 039	29 961	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0				
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	100 157	56 157	14 039	29 961	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	100 157	56 157	14 039	29 961	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	100 157	56 157	14 039	29 961	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	75 159	56 157	14 039	4 963	
Capital de solvabilité requis	R0580	64 918				
Minimum de capital requis	R0600	24 813				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	154,3%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	302,9%				

Réserve de réconciliation

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	56 157
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	73 433
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	-17 275
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	4 620
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 620

S.25.01 – Capital de solvabilité requis

Capital de solvabilité requis de base

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications
		C0110	C0120
Risque de marché	R0010	14 837	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 252	
Risque de souscription en vie	R0030	203	
Risque de souscription en santé	R0040	10 515	
Risque de souscription en non-vie	R0050	36 552	
Diversification	R0060	-20 422	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100	49 937	

Calcul du capital de solvabilité requis

		Valeur
		C0100
Risque opérationnel	R0130	14 981
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	64 918
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	64 918
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

S.28.01 – Minimum de solvabilité requis

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		Composants du MCR	
		C0010	
Résultat MCR NL	R0010	24 764	

Informations générales		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)		Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	
		C0020		C0030	
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	23 343	43 788		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	2 486	1 725		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	74 120	25 165		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	24 590	21 892		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	38 557	7 999		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	1 366	1 795		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	429	700		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	170	1 541		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	28	489		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	11 206	16 204		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		Résultat
		C0040
Résultat MCR L	R0200	49

Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	2 325	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		49

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	24 813
Capital de solvabilité requis	R0310	64 918
Plafond du MCR	R0320	29 213
Plancher du MCR	R0330	16 230
MCR combiné	R0340	24 813
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	24 813